

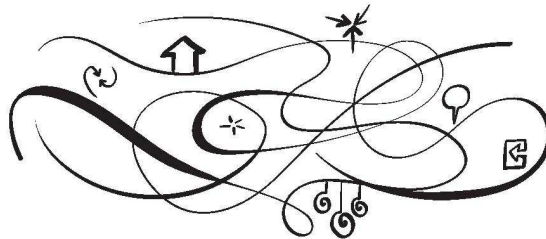
Si l'agriculture était menée par les femmes, en serions-nous là ?

Transformer les inégalités femmes-hommes et laisser émerger des systèmes agroécologiques plus justes

1

Carine Pionetti

Octobre 2022



SOMMAIRE

Résumé exécutif

Partie 1. Les inégalités de genre dans le monde agricole

Les femmes dans l'agriculture française: profil, statut, exploitations

- Profil et statut des agricultrices

- Les salarié.e.s agricoles et la main d'œuvre familiale « invisible »

- Un grand nombre d'agricultrices toujours sans statut ni reconnaissance sociale

- Dans quelles productions les femmes sont-elles le plus représentées ?

- Un tiers des exploitations en bio sont conduites par des femmes

Des inégalités structurelles, économiques et sociales entre femmes et hommes

- Des exploitations en moyenne plus petites...

- ... Pour des revenus très inférieurs à ceux des agriculteurs

- Plus de freins pour les femmes au moment de l'installation agricole

- Des freins dans l'accès aux formations et l'engagement dans des organisations professionnelles

- Retraites, endettement et taux de suicide

- La charge domestique inégalement répartie

Les aides PAC sous le prisme du Genre

- Le genre, grand impensé de la PAC ?

- Une politique « neutre » du point de vue du genre creuse les inégalités

- A la tête des géants de l'agro-alimentaire, pas une seule femme...

En bref

Partie 2. Les agricultrices face au changement climatique

Les effets du changement climatique sur l'agriculture française

- Impacts des principaux évènements climatiques sur les cultures

- Perceptions d'agricultrices sur le changement climatique

- Estimation des coûts : quelques chiffres

- Solutions d'adaptation

- Projets de recherche sur l'adaptation

Qu'est-ce qui détermine la capacité d'adaptation ? En quoi le genre influe-t-il ?

- Facteurs aggravants...

- ... Et atouts des agricultrices

Adaptation au changement climatique et inégalités femmes-hommes : quelles conséquences pour les agricultrices ?

- Les petites fermes « passent sous le radar » des aides publiques

- L'emploi salarié féminin comme variable d'ajustement

- Nouveaux risques, nouvelles inégalités

- Des femmes engagées dans l'adaptation au changement climatique

Partie 3. Transition agroécologique et collectifs d'agricultrices : des cercles vertueux de transformation ?

Culture patriarcale, rapport sensible au vivant et économie du « care »

Un rapport sensible au vivant mieux « assumé » par les agricultrices françaises

Les théories féministes du *Care* appliquées au rapport à la nature

Féminisme et agroécologie

Les collectifs non-mixtes bousculent les stéréotypes de genre et favorisent l'évolution des pratiques agricoles

Comment les agricultrices conçoivent-elles la transition agroécologique ?

Transformation des rapports sociaux de genre et transition agroécologique

3

Abréviations et acronymes

Liste des graphes, tableaux, figures et encadrés

Graphes

Graphe 1. Age de la première installation des exploitants enquêtés (Agreste, 2016)

Graphe 2. Part du salariat dans les différentes productions (Agreste, 2016)

Graphe 3. Part des femmes dans les formations proposées (Adage, 2019)

Graphe 4. Répartition par âge du nombre de suicides chez les agricultrices et agriculteurs

Graphe 5. La division sexuelle du travail : répartition des tâches selon le genre

Tableaux

Tableau 1. Part de femmes dans les différentes productions en 2020

Tableau 2. Part des exploitations et des surfaces en bio (Agreste, 2020)

Tableau 3. Répartition des exploitations agricoles en France selon la taille

Tableau 4. Différence entre hommes et femmes dans les superficies cultivées et dans les revenus

Tableau 5. Projets en lien avec l'adaptation au changement climatique en France

Figures

Figure 1. Régionalisation des impacts du changement climatique sur les cultures

Figure 2. Féminisme et agroécologie : quels liens unissent ces deux mouvements ?

Encadrés

Encadré 1. Un « Budget sensible au genre » pour repérer des disparités dans l'attribution des aides à l'installation agricole

Encadré 2. Une apicultrice face aux défis climatiques dans un monde d'hommes

Encadré 3. « En viticulture, il faut savoir anticiper les imprévus ». Explications de Francine, gérante d'un domaine viticole bio en Bourgogne

Encadré 4. La ferme des Hirondelles, ou comment concilier travail à la ferme et équilibre entre vie familiale et vie professionnelle

Résumé exécutif

A l'instar des agricultrices du reste du monde, les agricultrices françaises prennent en charge des pans entiers de l'activité agricole sur les exploitations – pans souvent moins visibles que les activités prises en charge par les hommes – et ce sont elles qui assument la quasi-totalité des charges domestiques et familiales. Même sur les exploitations agricoles « gérées par des hommes », les femmes gèrent, souvent dans l'ombre, l'administratif, la transformation ou la vente. **Les femmes sont aussi très présentes en tant que cheffes d'exploitation, puisqu'un quart des exploitations françaises sont dirigées ou co-dirigées par des femmes.**

Ces femmes co-exploitantes ou dirigeantes d'exploitations sont souvent motrices de changements en faveur de la transition agroécologique : elles s'engagent plus que les hommes dans des démarches d'agriculture bio, de transformation à la ferme, de circuits courts, de diversification.

Cependant, les agricultrices sont aussi touchées par les situations de crise et par les aléas climatiques. Premier pays agricole d'Europe par sa production, la France est particulièrement exposée au changement climatique, se classant au 15^{ième} rang des pays les plus touchés au niveau mondial. Comment les agricultrices sont-elles impactées par ces aléas climatiques ? Quels sont leurs atouts pour s'adapter ? **Quelles propositions les agricultrices engagées dans la recherche d'un modèle agricole plus durable portent-elles, à l'échelle individuelle et collective ?**

Oxfam France fait partie d'une Confédération internationale qui agit sur les inégalités et vise à renforcer la justice sociale et la justice climatique. **Début 2022, Oxfam France a commissionné un rapport de recherche pour rendre plus lisibles les inégalités femmes-hommes dans le monde agricole et la manière dont ces inégalités conditionnent la capacité des agricultrices à répondre aux aléas climatiques sur leurs exploitations¹.**

Cette étude apporte aussi des éclairages importants sur le **rôle moteur des agricultrices et des collectifs d'agricultrices dans la transition agroécologique.**

¹ Cette étude a été réalisée par Carine Pionetti, chercheuse indépendante en écologie politique et genre/droits des femmes, sur la base d'une recherche bibliographique approfondie et d'une quinzaine d'entretiens exploratoires auprès d'agricultrices françaises et de chargé.e.s de mission (MSA, Ministère de l'Agriculture, CIVAM, FNAB, ADEME, Confédération paysanne). Ce rapport s'appuie aussi sur des travaux de recherche-action au long cours sur la transition agroécologique, le genre et le changement climatique. Voir <https://agroecologiepaysanne-graap.org/>

L'auteure remercie vivement les agricultrices et toutes les autres personnes qui ont participé à cette étude, en particulier les équipes de la MSA (notamment Nadia Joubert et Marc Parmentier) qui ont accepté de produire des données genrées issues du recensement agricole 2020/2021, et Françoise Liébert au Ministère de l'Agriculture pour son intérêt pour ce travail. L'auteure remercie aussi chaleureusement Elise Naccarato, Armelle Le Comte et Guillaume Compain du bureau d'Oxfam à Paris pour leur appui tout au long de ce travail.

Les inégalités de genre dans le monde agricole

Profil et statut des agricultrices : quelques chiffres clés

- Les femmes représentent **27 % des chef.fe.s d'exploitation en 2021**
- Parmi ces 130 068 femmes, 82% sont cheffes d'exploitation et 18% collaboratrices d'exploitation
- **87% des agricultrices ont plus de 40 ans**, et la majorité sont mariées et ont des enfants
- 70% d'entre elles ont exercé une autre activité professionnelle avant de s'installer en agriculture
- Les femmes représentent 20 à 45% des salarié.e.s agricoles selon les productions
- En 2017, on dénombre environ **140 300 agricultrices sans statut ni reconnaissance sociale** : il s'agit de femmes d'exploitants agricoles qui n'ont pas le statut d'exploitante ni de co-exploitante bien qu'elles jouent un rôle vital sur les exploitations

5

Quelles sont les principales caractéristiques des exploitations agricoles gérées par des femmes ?

- **Le taux de féminisation des exploitations varie beaucoup selon les types de production** : jusqu'à 50% pour l'élevage de chevaux, autour de 30% dans l'élevage de volaille, lapins, ovins, caprins et autres petits animaux, et un peu moins de 30% en viticulture, maraîchage et floriculture
- **Sur les près de 12% d'exploitations en bio en 2020, environ 30% sont gérées par des femmes** : celles-ci sont donc proportionnellement plus mobilisées que les hommes en faveur de l'agriculture biologique
- Les agricultrices sont aussi plus nombreuses à **opter pour les circuits courts et la vente directe** (environ 20% contre 16% pour les hommes)

Des inégalités structurelles, économiques et sociales entre agricultrices et agriculteurs

- Les agricultrices sont relativement **plus nombreuses dans les petites structures (32 %) que dans les moyennes et grandes exploitations (25 %)**
- **Les superficies cultivées par les agricultrices sont systématiquement plus faibles que celles cultivées par les agriculteurs**
- Les agricultrices disposent de **revenus professionnels agricoles inférieurs à ceux des agriculteurs (29% en moins)**, avec un **taux d'endettement lui aussi inférieur** à celui des agriculteurs
- **Les agricultrices sont moins nombreuses à toucher la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**, principale aide à l'installation, du fait de leur installation sur des plus petites surfaces et de parcours de vie plus diversifiés (plus d'installation « hors-cadre familial » sans passer par une formation agricole « classique »). En 2010, 28 % des agricultrices ont reçu la DJA, contre 39 % des hommes installés au même âge
- Les agricultrices rencontrent **des freins dans l'accès à la formation, et dans l'engagement au sein d'organisations professionnelles ou syndicales**, notamment dans les postes à responsabilité

- Dans le monde agricole, **la charge domestique pèse plus sur les femmes que dans le reste de la société**, ce qui impacte **la santé et le bien-être des agricultrices**, et leur capacité à **s'investir en-dehors de l'exploitation**
- Depuis 2012, les assemblées des chambres d'agriculture comptent un tiers de femmes, mais le **nombre de femmes présidentes de chambres départementales d'agriculture** reste très limité.

Les aides PAC sous le prisme du genre

- **Les données chiffrées pour la répartition des aides PAC ventilées par sexe sont inaccessibles.** Il s'agit là d'un **angle mort majeur des données concernant les aides PAC** puisque sans ces données, il n'est pas possible de mesurer l'efficacité de ces aides du point de vue de l'égalité femmes-hommes en agriculture
- En recoupant certaines informations concernant les aides PAC d'un côté, et la taille des exploitations par productions et par sexe de l'autre, il semblerait que **les aides PAC confortent les revenus des grandes exploitations spécialisées en grandes cultures industrielles parmi lesquelles les agricultrices sont nettement sous-représentées** : seules 7% des femmes gèrent des exploitations en grandes cultures de plus de 150 ha, contre 19% pour les hommes. Une analyse similaire peut être réalisée pour les aides PAC à l'élevage bovins-viande. **Ces observations méritent une analyse socio-économique plus poussée.**

En bref :

- ✓ Les **statistiques permettant d'établir qu'il existe des inégalités femmes-hommes dans le monde agricole ne sont pas accessibles facilement** : les données ne sont pas consolidées, et nécessitent de nombreux recoupements.
- ✓ **Par conséquent, ces inégalités passent très largement sous le radar des institutions du monde agricole, tant au niveau national que régional ou départemental.** Cela limite la prise en compte de ces inégalités par les services de l'Etat afin d'y remédier.
- ✓ Il n'existe pas aujourd'hui de données permettant **d'analyser les aides PAC du point de vue du genre**, mais nos observations indiquent qu'une **part de ces aides pourraient indirectement renforcer les inégalités femmes-hommes en agriculture**, en allouant de fait aux agriculteurs des sommes bien plus importantes que celles touchées par les agricultrices.
- ✓ Au vu de ces constats, il est urgent d'agir pour :
 - Orienter le **service de la statistique agricole Agreste vers la production d'un plus grand nombre de données ventilées par sexe**, en collaboration avec la MSA, sur toutes les thématiques permettant de suivre l'évolution du monde agricole : type et taille des exploitations par production et par région ; aides à l'installation et autres aides agricoles ; revenus ; endettement ; retraite, etc...
 - Produire des **analyses Genre poussées sur l'attribution des aides publiques dans le domaine de l'agriculture et de la transition agroécologique**, afin d'évaluer si ces aides **réduisent ou au contraire renforcent les inégalités** entre hommes et femmes sur les exploitations agricoles et dans le monde agricole
 - Etendre **l'analyse budgétaire par le genre à l'ensemble des aides publiques** qui financent directement ou indirectement l'agriculture française (y compris les aides PAC et celles du Plan de Relance)

- Renforcer la **place, la légitimité et le leadership des femmes dans les organisations agricoles, dans les instances décisionnaires, au Ministère, dans les grandes écoles**, etc. et lutter contre les stéréotypes de genre dans ces mêmes instances
- **Doter les agent.e.s** du Ministère de l'Agriculture et de tous les autres corps de l'Etat (enseignement, recherche, politiques publiques...) qui interviennent dans le monde agricole **de compétences solides sur le genre**

Les agricultrices face au changement climatique

- L'agriculture est **contributrice du changement climatique et elle en subit directement les impacts**. Quatre événements climatiques majeurs affectent les rendements des principales cultures : **le déficit hydrique, l'excès en eau, les hautes températures (épisodes de sécheresse), les basses températures**. A cela s'ajoutent les phénomènes climatiques extrêmes (grêle, gel tardif, orages) dont la **fréquence et l'intensité vont en augmentant**.
- Les **baisses de rendements, l'impact sur la qualité des cultures (ou celle des vins), la perte de production des prairies** sont quelques-unes des conséquences du changement climatique qui **ont un coût**, coût estimé à 300 millions d'euros pour une culture comme le blé en 2100 en l'absence de mesures d'adaptation.
- A l'heure actuelle, **très peu d'études scientifiques croisent les thématiques « genre, agriculture et changement climatique » à l'échelle française**. Parmi les 7 grands projets de recherche sur l'adaptation au changement climatique financés en France depuis 2015, **aucun n'inclut une dimension genre explicite**. Pourtant, au vu des inégalités relevées en première partie, cette analyse demande à être réalisée pour toutes les cultures et types d'élevage.
- Les enquêtes menées dans le cadre de ce rapport de recherche montrent que les **agricultrices sont globalement préoccupées par la question de l'eau et le manque d'eau associé à des sécheresses plus fréquentes**.
- En matière d'adaptation au changement climatique, notre étude relève à la **fois des facteurs aggravants** qui limitent la capacité d'adaptation des agricultrices et des **atouts** qui augmentent au contraire les marges de manœuvre dont elles disposent.
- Du fait de leur forte représentation sur des **exploitations de petite taille, les agricultrices sont désavantagées dans l'accès aux aides publiques, au foncier, aux prêts bancaires**. En revanche, la **diversification de leurs exploitations et leur plus faible taux d'endettement sont des atouts importants** dans l'adaptation.
- L'étude relève aussi de **nouveaux risques pour certaines agricultrices opérant dans un monde agricole très masculin**, qui génère des discriminations et reproduit des **rapports de force défavorables aux agricultrices**.

En bref :

- ✓ Il est urgent **d'accompagner de manière plus ciblée les agricultrices dans l'adaptation de leurs exploitations agricoles aux aléas climatiques**, en fléchant certaines aides en direction des fermes de petite taille et en redressant les inégalités femmes-hommes.

- ✓ De par leur parcours diversifié (hors-agriculture), leur niveau d'études (plus élevé en moyenne que celui de leurs homologues masculins) et leur vision globale de l'agriculture et de la société, **les agricultrices possèdent de nombreux atouts pour faire évoluer l'agriculture vers des systèmes plus résilients et plus durables**. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour que ce potentiel soit **reconnu, valorisé et accompagné** et pour que les **femmes prennent leur place dans les instances décisionnaires qui influent sur les politiques agricoles de demain**.
- ✓ **L'enseignement et la recherche sont aussi appelés à se mobiliser pour une meilleure prise en compte des inégalités de genre** au sein de leurs structures (notamment au niveau des échelons supérieurs et des directions) mais aussi dans leur cursus de formation et programmes de recherche.

Transition agroécologique et collectifs d'agricultrices : des cercles vertueux de transformation

- Les **collectifs non-mixtes d'agricultrices** (de différents profils et de différentes origines) constituent des **espaces privilégiés pour questionner à la fois le modèle agricole « dominant »** (ex : la dépendance aux filières longues peu rémunératrices ou le poids du corporatisme agricole) **et la place des femmes dans ce modèle agricole**
- L'expérience des CIVAM en Bretagne et ailleurs en France montre que **l'appartenance au groupe permet à certaines agricultrices d'oser des changements de pratiques ou des bouleversements dans l'organisation « genrée » de la production** sur les exploitations
- Si les institutions et les organisations agricoles ont tendance à miser sur des **ressorts technologiques** (ex : agriculture de précision), **agronomiques** (ex. engrais verts, rotations) ou **économiques** (ex. investissements dans du matériel ou des équipements) pour opérer une transformation des systèmes agricoles en faveur de la transition ou de l'adaptation au changement climatique, **on trouve chez les agricultrices des approches plus holistes, qui prennent en compte la santé, la conscience écologique, le bien-être, la restauration des liens, l'équilibre entre vie professionnelle, vie de couple et vie de famille**.

En bref :

- ✓ La **transition agroécologique** n'est pas l'apanage des institutions. Sur le terrain, dans les fermes, elle **a aussi un visage féminin et elle s'appuie sur des groupes, des collectifs et des organisations qui transforment et font évoluer les systèmes agricoles et alimentaires**.
- ✓ Dans les villes et dans les territoires, **un très grand nombre de femmes se mobilisent pour faire vivre et donner du sens à quelque 330 Projets Alimentaires Territoriaux**. Aux *Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable*, organisées à Nantes en septembre 2022, plus de la moitié des participant.e.s étaient des femmes.
- ✓ Des **mouvements féministes** en faveur d'une agriculture plus respectueuse de la nature et plus juste socialement **sont en train de se structurer un peu partout en France, gagnant en légitimité et en capacité d'action**.
- ✓ La Haute-Fonctionnaire chargée de l'Égalité des droits au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Françoise Liébert, souligne que **miser sur l'égalité femmes-hommes est une des clés pour accélérer la transition agroécologique**.

Partie 1.

Les inégalités femmes-hommes dans le monde agricole

L'agriculture française est en évolution constante, avec deux tendances lourdes : une baisse des superficies consacrées à l'agriculture, et un agrandissement des exploitations. Les chiffres du recensement de 2020/2021 sont éloquentes à cet égard, comme nous le verrons.

La surface agricole diminue d'environ 60 000 hectares chaque année, essentiellement du fait de l'extension des habitations et des infrastructures. Avec 13,3 millions d'hectares, les grandes cultures (céréales, colza, tournesol, betteraves...) occupent une surface stable depuis 20 ans, alors que les surfaces fourragères (13,9 millions d'hectares) diminuent de 700 000 hectares depuis 2000 et que les cultures permanentes (990 000 hectares de vignes et vergers) baissent de 150 000 hectares sur la même période². Les exploitations spécialisées en grandes cultures (27 % du total) sont majoritairement situées dans les grandes plaines du centre, du nord et de l'est de la France, les exploitations bovines lait et viande (20 % du total) dans le grand ouest et les zones de montagne. La viticulture (14 % du total) est présente dans de nombreux territoires (Bordeaux, Bourgogne, Loire, Provence...). Les fruits et légumes (7 % du total) se concentrent dans la vallée du Rhône et le sud de la France. Une exploitation sur trois produit sous labels de qualité (dont 36 000 exploitations en agriculture biologique qui couvrent 6,7 % de la surface agricole en 2016).

Dans ce paysage agricole, où se situent les agricultrices françaises ? Dans quelles productions sont-elles présentes, ou peu présentes ? En quoi les exploitations pilotées par des femmes diffèrent-elles des exploitations pilotées par des hommes, en termes de superficie, de revenus, d'orientations ?

Cette première partie va tenter de répondre à toutes ces questions, en éclairant les inégalités femmes-hommes et leurs conséquences pour les agricultrices.

Il convient aussi de noter en introduction qu'il est impossible de considérer « les agricultrices » comme une entité unique. Il existe une infinité de profils, de situations, de contextes économiques, sociaux, familiaux, géographiques. Le parcours des agricultrices et leur « pouvoir d'agir » sont influencés par : l'héritage familial (terres, bâtiments, capital), le lieu d'implantation, la présence et le soutien (ou l'absence) d'un.e conjoint.e, l'âge, une situation de handicap, le nombre d'enfants, le statut, le niveau d'études, les origines, l'appartenance à un réseau, l'orientation sexuelle, etc... Lorsque nous parlons des « agricultrices », il convient donc de garder à l'esprit cette grande diversité qui explique, comme le souligne l'approche intersectionnelle, que différents niveaux de discriminations puissent se combiner³.

² Agreste, *Graph'Agri 2021 : L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires*.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2021Integral/detail/>

³ L'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Voir Bilge, S. 2009, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », in *Diogène* n°225, pp.70-88. <https://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-70.htm>

Les femmes dans l'agriculture française: profil, statut, exploitations

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus de données recueillies par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) complétées par des données publiées par Agreste, le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (recensement agricole 2020/2021).

Profil et statut des agricultrices

- ✓ La population active non-salariée agricole féminine se compose de **130 068 femmes, dont environ 82% de cheffes d'exploitation et 18% de collaboratrices d'exploitation** (co-exploitantes ou associées dans un GAEC – Groupement agricole d'exploitation en commun ou dans une EARL – Entreprise agricole à responsabilité limitée).
- ✓ Les **femmes représentent ainsi 27 % des non-salariés agricoles, en recul de 1 point par rapport à 2010.**
- ✓ L'âge moyen des femmes cheffes d'exploitation est de 52 ans contre 48 ans pour les hommes
- ✓ Les exploitantes s'installent à différents âges de la vie, contrairement aux hommes qui s'installent plus jeunes : 50% des exploitantes recensées en 2020 se sont installées avant 35 ans et 25% après 45 ans, contre respectivement 80 % et 6 % pour les hommes (Graphe 1).
- ✓ **87% des agricultrices ont plus de 40 ans**, et la majorité sont mariées et ont des enfants.
- ✓ Les agricultrices sont **plus diplômées que leurs homologues masculins**, avec une formation générale supérieure pour 55% d'entre elles, contre 27% pour les agriculteurs en 2020⁴. Pour les agricultrices, ce taux s'élève à 82% chez les 40-49 ans.
- ✓ **70% d'entre elles ont exercé une autre activité professionnelle avant de s'installer** et souvent sans aucun lien avec l'agriculture (50%)

10

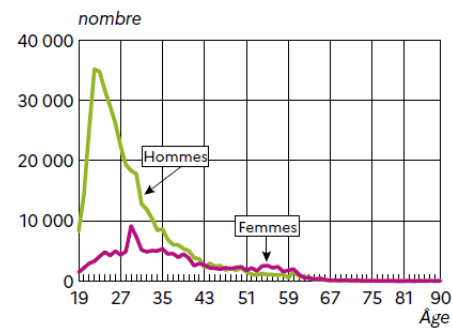
Les principaux chiffres du recensement agricole de 2020 en France

- 389 000 exploitations, soit environ 100.000 de moins qu'en 2010
- Surface agricole utile de 26,7 millions d'ha
- Des exploitations plus grandes : 69 ha en moyenne, soit 14 ha (+25%) de plus qu'en 2010 et 27 ha de plus qu'en 2000
- Recul des micro-exploitations (12 ha en moyenne), petites (48 ha) et moyennes exploitations (99 ha) au profit des grandes exploitations (136 ha)

Graphe 1.

⁴ <https://www.reussir.fr/lagriculture-se-professionnalise-des-chefs-exploitations-de-plus-en-plus-diplomes>

Âge de la première installation des exploitants enquêtés en 2016



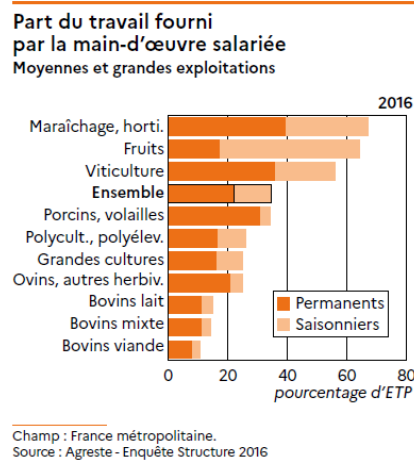
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête Structure 2016

- ✓ Près d'une agricultrice sur 4 (23%) a acheté ou repris l'exploitation d'un tiers (15%) ou l'a créée (8%). Ce taux de reprise ou création monte à 66% en arboriculture ou en maraîchage. Il est également plus élevé chez les plus diplômées. Pour les autres, leur exploitation vient de leur famille (53%) ou de celle de leur conjoint (24%).
- ✓ Dans les exploitations sociétaires (GAEC par exemple), les agricultrices acquièrent souvent le statut de co-exploitantes après avoir travaillé en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur sur l'exploitation. Dans les exploitations individuelles, les femmes reprennent l'exploitation familiale lors du départ à la retraite de leur conjoint généralement plus âgé.
- ✓ Les agricultrices (chefs d'exploitation ou co-exploitantes) travaillent **moins souvent à temps complet sur l'exploitation** : 52% contre 65% pour les hommes.

Les salarié.e.s agricoles et la main d'œuvre familiale « invisible »

- ✓ En 2020, le volume de travail dans les exploitations agricoles se répartit comme suit : près de **59% pour les exploitant.e.s ou co-exploitant.e.s**, **21% pour les salarié.e.s permanents**, **11% pour les salarié.e.s occasionnels ou saisonniers** et **8% pour la main d'œuvre familiale**.
- ✓ Dans de nombreuses situations, cette « main d'œuvre familiale » est représentée par la conjointe d'un agriculteur (voir détails ci-dessous). Il peut aussi s'agir des beaux-parents, ou d'enfants ayant le projet de s'installer plus tard.
- ✓ Avec l'agrandissement de la taille des exploitations et le développement des formes sociétaires, **l'emploi salarié permanent se développe**. Il est présent dans 18 % des exploitations en 2016 contre 14 % en 2010. Ce sont surtout les grandes et moyennes exploitations qui ont recours à une main d'œuvre salariée permanente ou saisonnière.
- ✓ Comme le montre le graphe 2, les productions agricoles où la main d'œuvre salariée joue le plus grand rôle sont le **maraîchage, les productions fruitières et la viticulture**.
- ✓ Selon les productions, **les femmes représentent 20 à 45% des salarié.e.s agricoles**. Elles ont plus tendance à travailler à **temps partiel** que leurs homologues masculins, et touchent un **saire horaire moyen de 13€** (contre 13,50€ pour les hommes).

Graphe 2. Part du salariat dans les différentes productions



Un grand nombre d'agricultrices toujours sans statut ni reconnaissance sociale

- ✓ En 2019, environ 132 200 femmes d'exploitants **n'ont pas le statut de non-salarié agricole** bien qu'elles jouent un rôle vital sur les exploitations. Il s'agit de **femmes d'exploitants qui ne sont ni cheffes, ni collaboratrices d'exploitation et qui n'ont donc pas un statut de non-salariées agricoles.**
- ✓ Salariées dans l'entreprise de leur conjoint ou dans une autre entreprise, elles assurent un complément de revenu au ménage, ce qui contribue indirectement au maintien de l'exploitation. **Leur participation à la gestion des exploitations n'est pas directement mesurable, mais elle est bien réelle⁵.** Interrogées dans le cadre du recensement agricole de 2020, ces femmes d'agriculteurs déclarent majoritairement « **aider** » à la **gestion de l'exploitation, bien que n'ayant pas le statut de collaboratrice.**
- ✓ Les femmes d'agriculteurs ont ainsi tendance à **sous-estimer leurs contributions majeures au fonctionnement de l'exploitation** : soutien financier souvent indispensable à l'exploitation, tâches administratives ou agricoles effectuées « dans l'ombre », soutien moral du conjoint exploitant, prise en charge des responsabilités familiales.
- ✓ Cette tendance reflète les **stéréotypes de genre encore très présents dans le monde agricole, qui minimisent le travail des femmes**, dans la gestion de l'exploitation, des tâches administratives ou des tâches domestiques quotidiennes. Dans certains **lycées agricoles**, il n'est pas rare que des **garçons** issus du monde agricole « **oublent** » de **mentionner les tâches effectuées par leur mère sur « la ferme de leur père »⁶.**
- ✓ Le pourcentage de femmes qui se déclarent comme « aide familiale » (correspondant à un statut très précaire) atteint les 12% en 2021, contre 2% chez les hommes. Ce statut de second rang se traduit par des écarts en matière de revenus, de droits à la retraite et de prise de décision sur les exploitations.

⁵ <https://statistiques.msa.fr/publication/la-population-feminine-en-agriculture-en-2019-infostat/>

⁶ Pionetti, C., Grimm, V. et al., 2020, « *Dessine-moi la transition agroécologique !* » *Comment transformer l'agriculture et l'alimentation sur un territoire ?* GRAAP, Gap, p. 142

Dans quelles productions les femmes sont-elles le plus représentées ?

- ✓ Les chiffres du recensement de 2020 montrent que **le taux de féminisation varie beaucoup selon les types de production** : jusqu'à 50% pour l'élevage de chevaux, autour de 30% dans l'élevage de volaille, lapins, ovins, caprins et autres petits animaux, et un peu moins de 30% en viticulture, maraîchage et floriculture (Tableau 1).
- ✓ Si l'on considère l'ensemble des activités agricoles recensées par le service de la statistique du Ministère de l'Agriculture, on constate que la part des femmes est très importante dans **l'élevage de chevaux** (49,6 %), l'entraînement, dressage, haras, clubs hippiques (47,1 %) et **l'élevage de gros animaux** (45,9 %). En revanche, elles sont quasi-absentes dans les exploitations de bois (1,6 %), les entreprises paysagistes (4 %), et peu présentes dans la sylviculture (9,9 %) et les entreprises de travaux agricoles (9,2 %).

Tableau 1. Part de femmes dans les différentes productions (2020)

Type de production	Total		Pourcentage de femmes
	Homme	Femme	
Elevage de chevaux	3 199	3 227	50%
Elevages de petits animaux (hors volaille, lapins)	3 842	2 299	37%
Elevage de volailles, lapins	7 595	3 849	34%
Elevage ovins, caprins	14 078	7 158	34%
Viticulture	31 530	12 629	29%
Maraîchage, floriculture	10 052	3 787	27%
Arboriculture fruitière	6 269	2 143	25%
Elevage bovins lait	49 674	15 463	24%
Cultures céréalières et industrielles	57 428	16 822	23%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	43 029	13 182	23%
Elevage bovins viande	38 500	11 655	23%
Elevage porcins	4 956	1 434	22%
Conchyliculture	1 073	251	22%
Elevage bovins mixte	10 011	2 635	21%

Source : Données de la MSA, recensement agricole de 2020/2021

Un tiers des exploitations en bio sont conduites par des femmes

Les chiffres-clés de l'agriculture biologique

- ✓ En 2021, plus de 58 000 exploitations agricoles sont engagées dans le bio (en conversion ou certifiées), soit 13 % des exploitations agricoles⁷. Rappelons qu'en ferme bio emploie 30% de main d'œuvre de plus qu'une ferme conventionnelle.

⁷ <https://agriculture.gouv.fr/infographie-lagriculture-biologique>

- ✓ Les surfaces conduites selon le mode biologique sont en nette hausse depuis plusieurs années et s'étendent sur **2,8 millions d'hectares, soit 10 % de la Surface agricole française**. La région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure la plus investie avec **32 % de ses surfaces agricoles menées en bio**, suivie par la Corse et l'Occitanie, avec 18 % chacune.
- ✓ **Plantes aromatiques, vignes et cultures fruitières** sont les productions végétales les plus couramment cultivées selon le mode biologique (Tableau 2). Les légumes (y compris pommes de terre) sont moins bien représentés en bio (9,4 %) mais sont dynamiques en termes de conversion (+ 16 % de surfaces entre 2019 et 2020). Les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux et légumes secs) ne sont conduites en agriculture biologique que sur 6 % de leurs surfaces. En élevage, **l'apiculture et la production d'œufs** sont les **secteurs les plus fréquemment conduits en bio** tandis que les productions de porcs bio demeurent marginales.

Tableau 2. Part des exploitations et des surfaces en bio

Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2020

Ensemble¹

- 53 255 exploitations
- 2 549 milliers d'ha
- 9,5 % de la SAU des exploitations

• **Productions végétales**

	Exploitations		Surface bio ²	
	nombre	millier d'hectares	part %	
Surfaces fourragères	35 819	1 520	12,0	
Céréales, oléagineux et protéagineux	20 168	669	5,9	
Vigne	9 784	137	17,3	
Fruits	13 531	57	14,6	
Légumes frais (y. c. pommes de terre)	14 958	42	9,4	
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	3 604	12	19,9	

• **Productions animales**

	Exploitations		Animaux bio ²	
	nombre	millier de têtes	part %	
Vaches	10 137	481	6,4	
Brebis	2 973	402	8,7	
Chèvres	1 348	98	10,3	
Truies reproductrices	675	18	1,8	
Poulets de chair	1 026	14 267	9,1	
Poules pondeuses	2 434	8 757	18,4	
Apiculture ³	1 118	212	20,3	

• **Lait collecté**

	Lait bio ²	
	millier de litres	part %
Lait de vache	1 130 065	4,7
Lait de brebis	31 788	10,7
Lait de chèvre	21 917	4,3

1. Une exploitation certifiée biologique peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels d'animaux différents.
 2. Certification bio et en conversion.
 3. Nombre d'apiculteurs et de ruches.
 Sources : Agence Bio, Agreste - Enquête annuelle laitière

Forte présence des femmes dans l'agriculture biologique, et des fermes plus diversifiées

- ✓ Les femmes gèrent un tiers des exploitations en bio, ce qui très significatif. Elles ont en moyenne 45 ans (6 ans de moins que les agricultrices en conventionnel). **46% sont seules cheffes d'exploitation (beaucoup plus qu'en conventionnel) et 40% sont entrées en**

agriculture biologique via la conversion de leur ferme⁸. 46% des agricultrices bio sont installées en polyculture-élevage, avec une taille moyenne d’exploitation de 50 ha.

- ✓ Une étude menée par la FNAB en 2018 auprès de 2500 agricultrices bio en France montre que la majorité des agricultrices bio (60%) ne vient pas d’une famille d’agriculteurs et pour un tiers d’entre elles, l’agriculture est une reconversion professionnelle⁹
- ✓ **Les exploitations gérées par des femmes sont plus souvent tournées vers les circuits courts et la vente directe que celles gérées par des hommes** (20% des exploitations féminines contre 15,8% d’exploitations masculines)¹⁰

Des inégalités structurelles, économiques et sociales entre femmes et hommes

Il est utile de comprendre comment sont définies, dans les statistiques agricoles, les exploitations en fonction de leur taille. Nous reproduisons ici un schéma très éclairant sur le pourcentage de micro-exploitations, petites, moyennes et grandes exploitations en France en 2020 (Tableau 3).

Tableau 3. Répartition des exploitations agricoles en France selon la taille

Dénomination	Caractéristiques	Pourcentage en 2020	Evolution de 2010 à 2020
Micro-exploitation	12 ha en moyenne Moins de 25.000 € de production brute standard par an	28%	- 31%
Petite exploitation	48 ha en moyenne De 25.000 à 100.000 € par an	26%	- 21%
Exploitation moyenne	99 ha en moyenne De 100.000 à 250.000 € par an	25%	- 21%
Grande exploitation	136 ha en moyenne Plus de 250.000 €/an	19%	+ 3.4 %

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Des exploitations en moyenne plus petites...

- ✓ Les agricultrices sont relativement **plus nombreuses dans les petites structures (32 %) que dans les moyennes et grandes exploitations (25 %)**¹¹.
- ✓ **Les superficies cultivées par les agricultrices sont systématiquement plus faibles que celles cultivées par les agriculteurs** (Tableau 4).
- ✓ Les femmes sont plus nombreuses à faire de l’élevage que leurs homologues masculins (voir ci-dessous pour plus de détails).

⁸ <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/place-des-femmes-dans-l-agriculture-bio-etude-de-la-fnab-202-167123.html>

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Graph’Agri 2021. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2021Integral/detail/>

¹¹ Agreste, Graph’Agri 2016.

Tableau 4. Différence entre hommes et femmes dans les superficies cultivées et dans les revenus

	Productions	Hommes		Femmes	
		Revenus annuels moyens (€)	Superficie moyenne (ha)	Revenus annuels moyens	Superficie moyenne
1	Cultures céréalières et industrielles	18150	95	10610	64
2	Viticulture	25220	22	18710	15
3	Maraichage	20450	11	12390	8
4	Elevage bovins lait	19140	65	15780	49
5	Pépinière	25040	10	14530	7
6	Elevage volailles - lapins	18260	31	13370	21
7	Elevage bovins viande	9620	77	7670	57
8	Polyculture-polyélevage	16320	84	10850	57
9	Arboriculture	19430	26	9750	17

Source : Données MSA, 2022.

Dans toutes les productions, les agricultrices gèrent des exploitations de plus petite taille que celles de leurs homologues masculins, ce qui a des **incidences économiques majeures** (revenus, accès aux prêts, accès aux aides), comme nous allons le voir. L'accès au foncier joue un rôle dans ces différences, mais d'autres facteurs explicatifs entrent aussi en ligne de compte : l'orientation économique de l'exploitation, le statut social, le temps consacré à l'activité agricole (moins important pour les femmes en moyenne), l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, etc.

... Pour des revenus très inférieurs à ceux des agriculteurs

Avant d'aborder la question des revenus, il convient de noter qu'il est difficile d'appréhender le revenu des agricultrices pour plusieurs raisons. La première est que les sources qui permettent de suivre les revenus ne coïncident pas. En effet, « l'INSEE, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Ministère de l'Agriculture suivent les revenus à partir de périmètres différents et utilisent des indicateurs de suivis qui ne sont pas toujours les mêmes. Certains utilisent le résultat courant avant impôt (RCAI), d'autres le revenu disponible, d'autres l'Excédent brut d'exploitation (EBE) »¹².

Par ailleurs, au revenu agricole s'ajoutent souvent des revenus non agricoles : un foyer sur deux déclare des revenus d'activités non agricoles et ces revenus sont significatifs pour un foyer sur trois. Dans les petites exploitations à faible revenu, la double activité est très développée et représente près du tiers des chefs d'exploitation alors que ce chiffre tombe à 13% dans les exploitations moyennes.

Ceci étant dit, l'analyse genre des revenus agricoles pointe des fortes disparités :

- ✓ En 2017, lorsque les revenus sont connus et qu'elles sont imposées au régime du réel, les agricultrices disposent d'un revenu professionnel agricole annuel moyen de 9 679 euros, soit **29 % inférieur à celui des agriculteurs** (13 658 euros). Le tableau 4 (ci-dessus) fait bien ressortir les écarts de revenus agricoles annuels (en valeur absolue) selon le genre en 2020.

¹² <https://theothereconomy.com/fr/fiches/evolution-du-revenu-des-agriculteurs/>

- ✓ Dans certains cas, les agricultrices font le choix de développer une autre activité économique, de manière occasionnelle, saisonnière ou permanente, afin de diversifier les revenus (et parfois aussi pour d'autres raisons).
 - Aude est apicultrice et comptable dans les Hautes-Alpes ; c'est un choix qu'elle a fait pour augmenter ses revenus et pouvoir vivre plus sereinement son métier d'apicultrice
 - Lucie élève des poules pondeuses avec son associé, en Ile-et-Vilaine, et en parallèle, elle souhaite développer une activité de formatrice. Son associé exerce déjà une activité salariée en plus de l'exploitation.
- ✓ **L'écart de revenu est maximal parmi les plus bas et les plus hauts revenus professionnels ;** dans les tranches intermédiaires de revenus, l'écart oscille entre 0,5 et 2 % en faveur des hommes.
- ✓ Environ **22 % des femmes ont un revenu professionnel agricole annuel déficitaire** ; la proportion atteint 18,5 % chez les hommes. En revanche, le déficit moyen des femmes est plus faible que celui des hommes : - 6 553 euros pour les premières et - 7 432 euros pour les seconds.
- ✓ **25% des cheffes d'exploitation bénéficient de revenus professionnels agricoles annuels supérieurs à 18 000 euros contre 33% des hommes.** Dans cette tranche de revenus la plus élevée, les revenus professionnels agricoles annuels moyens des femmes sont inférieurs de 9,9 % à ceux des hommes (respectivement 36 321 euros et 40 290 euros).

Plus de freins pour les femmes au moment de l'installation agricole

- ✓ Plus de femmes s'installent hors-cadre familial : en 2017, dans les Hautes-Alpes, 71% des femmes qui portent un projet d'installation agricole ne sont pas issues du milieu agricole (leurs parents n'exerçaient pas la profession d'agriculteur.rice), contre 46% pour les hommes¹³. Ceci est en partie lié au fait que les transmissions d'exploitations « père-fils » demeurent plus fréquentes que les transmissions « père-fille ».
- ✓ Les guides « *Devenir Agricultrice Bio* » et « *Devenir Paysanne* » montrent comment **différents facteurs se combinent pour rendre le parcours à l'installation agricole des femmes encore plus difficile que celui des hommes**, notamment pour l'accès au foncier (plus difficile pour les installations « hors-cadre familial »).

« Dans ma CUMA, on est une dizaine, je suis la seule femme. Il n'y a pas de femmes conjointes d'agriculteur non plus, ni de salariées agricoles. J'ai eu ma place dès le départ. La chance que j'ai, c'est que tout le monde me connaît depuis que je suis petite [Pascaline a repris la ferme de son père]. Par contre, quand j'ai voulu m'installer avec la DJA, les techniciens de la Chambre ne m'ont pas prise au sérieux. Au deuxième coup, j'ai renoncé aux aides et j'ai obtenu un prêt de 30.000€ pour acheter mon cheptel (via le groupement auquel j'adhère) ». Pascaline, agricultrice en polyculture-élevage, Saône-et-Loire

- ✓ Les femmes doivent se confronter à un **système de pensée encore très ancré qui décrédibilise les projets agricoles des femmes** : visions stéréotypées de ce qu'est (ou

¹³ Voir « Devenir paysanne : Un guide sur l'installation au féminin », <https://agroecologiepaysanne-graap.org/>

devrait être) « un exploitant agricole », remise en cause de la légitimité ou des compétences, remarques sexistes rencontrées par les femmes lorsqu'elles doivent s'adresser aux instances agricoles (CDOA, banques, techniciens, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, etc...).

« *Les agriculteurs du coin, ils ont le cadastre dans leur chromosome* » (Véronique, éleveuse dans les Hautes-Alpes)

- ✓ Dans le cas de reprise de la ferme du conjoint, les **difficultés et tensions avec la belle-famille** peuvent constituer des barrières importantes pour les femmes, surtout si elles souhaitent faire évoluer le système de production (différence de vision, de points de vue, pression pour se conformer, etc...).
- ✓ Les **bailleurs de terres potentiels et organismes prêteurs sont plus défiants vis-à-vis des femmes que des hommes**¹⁴. Quand les femmes obtiennent des prêts bancaires, ceux-ci sont **moins élevés que ceux accordés aux hommes**. On retrouve ces tendances dans l'artisanat et le commerce.
- ✓ Les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à toucher la **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** :
 - La part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA n'est que de 23 % en 2020. Autrement dit, sur les 158 millions d'euros d'aide publique (État, Régions, FEADER) engagés au titre de la DJA en 2020, **36 millions d'euros ont été perçus par des agricultrices et 121 millions d'euros par des agriculteurs**, créant de fait une **situation d'inégalité en faveur des hommes** dès l'installation¹⁵.
 - L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA est de 29 ans
 - En 2010, 28 % des agricultrices ont reçu la DJA, contre 39 % des hommes installés au même âge. Cela est dû au fait qu'elles ont de plus petites surfaces lorsqu'elles s'installent et que beaucoup d'entre elles n'ont pas suivi de formation agricole (BPREA)¹⁶. En effet, les jeunes agricultrices sont plus nombreuses à être diplômées que les jeunes agriculteurs mais **elles passent moins par l'enseignement agricole que les hommes**. Or la formation agricole est une condition d'accès à la DJA.
 - Notons aussi que **34 % des installations aidées en 2020 correspondent à des installations hors cadre familial**.
- ✓ Pour la **Haute Fonctionnaire chargée à l'égalité des droits au Ministère de l'Agriculture**, il est grand temps de **revoir les critères d'attribution de ces aides en faveur de l'égalité entre femmes et hommes**. Mais cette idée ne fait pas consensus parmi les cadres de ce Ministère.
- ✓ Certaines disparités (attributions des aides, écarts de retraite et de revenus) ont été relevées dans le cadre d'une expérimentation de « **Budget sensible au genre** », pilotée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes (Encadré 1).

¹⁴ <https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-6155.html>

¹⁵ Graph'Agri 2021, p. 28.

¹⁶ https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/alimentation/pdf/V1_Analyse38Femmes_cle82e24b.pdf

Encadré 1. Un « Budget sensible au genre » pour repérer des disparités dans l’attribution des aides à l’installation agricole

Une expérimentation du « Budget intégrant l'égalité » (BIE) ou « Budget sensible au genre » pilotée par la direction du budget de Bercy et le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, à laquelle le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est associé, a été menée sur 2018 et 2019¹⁷. Le BIE a pour objectif de vérifier comment l'argent public contribue à faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette nouvelle approche budgétaire conduit à une évaluation fine de l'impact de tous les financements publics sur la situation des femmes et des hommes en terme d'égalité. Après l'expérimentation conduite sur le programme budgétaire de l'enseignement technique agricole, cette démarche, pilotée par Bercy, va être peu à peu généralisée à tous les programmes ministériels. Au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, par exemple, cette évaluation permet d'identifier des disparités dans l'attribution des aides à l'installation, avec de nettes différences entre les femmes et hommes qui s'installent en agriculture.

La **Haute Fonctionnaire chargée de l'Égalité des droits auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**, Françoise Liébert, souligne la nécessité de remédier à cette situation, en généralisant l'accès à la formation continue et en accompagnant mieux les installations agricoles au-delà de 40 ans.

« Avec mes deux associés, on est installés sur une petite ferme diversifiée, en maraîchage bio et champignons (pleurottes). Pour nous, c'est plus complet qu'une grande exploitation en monoculture. Mais ce n'est pas jugé important comme critère de viabilité. La DJA va là où il a de forts investissements. « Il faut faire de la croissance ». Autour de nous, on voit beaucoup de jeunes hommes qui reprennent la ferme familiale, avec des budgets à l'installation de plus de 200.000 euros. Eux on les prend plus au sérieux... ». Aurélie, maraîchère en Saône-et-Loire

Des freins dans l'accès aux formations et l'engagement dans des organisations professionnelles ou dans les instances agricoles

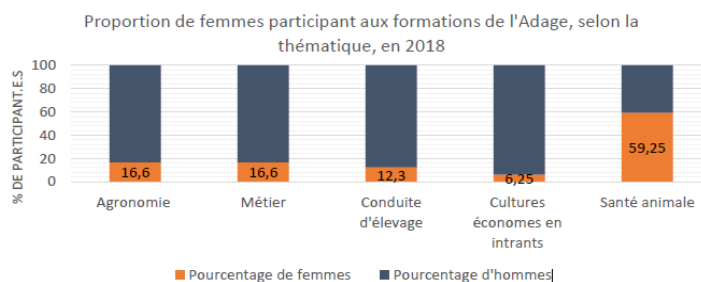
- ✓ Une étude réalisée par le CIVAM Adage 35¹⁸ en 2019 (auprès de 49 femmes) montre que les femmes participent peu aux formations agricoles proposées, à l'exception des formations sur la santé animale (Graphe 3). Cette étude pointe quatre types de freins mis en avant par les femmes par rapport à la participation à ces formations :
 - le côté technique de la majorité des formations (manque d'intérêt)
 - le manque de légitimité ressentie par les agricultrices (auto-censure, peur de se sentir « jugée »)
 - le manque de temps dû aux obligations familiales
 - l'implication du conjoint ou associé masculin, qui va plus facilement participer aux formations que l'associée ou conjointe

¹⁷ <https://agriculture.gouv.fr/francoise-liebert-reconsiderer-la-place-accordee-aux-femmes-dans-la-societe>

¹⁸ <http://www.adage35.org/wp-content/uploads/2019/05/Livret-Femmes-en-agriculture-VFinale.pdf>

Graphe 3. Part des femmes dans les formations proposées

> La formation un levier vers plus d'égalité, encore trop peu actionné



- ✓ **L'engagement des agricultrices dans les organisations professionnelles et dans les syndicats agricoles reste bien en-deça de celui des hommes**, notamment dans les postes à responsabilité¹⁹
- ✓ Les **agricultrices bio** sont proportionnellement plus nombreuses à s'investir dans des réseaux ou dans organisations :
 - 53% d'entre elles sont membres d'un syndicat
 - 21% sont ou ont été responsables professionnelles
 - 62% d'entre elles sont adhérentes à une organisation de défense de l'agriculture biologique ou paysanne (groupes départementaux de la FNAB, CIVAM, AMAP, FADEAR, etc)²⁰.
- ✓ Depuis 2012, les assemblées des chambres d'agriculture comptent un tiers de femmes, mais le **nombre de femmes présidentes de chambres départementales d'agriculture** se comptent encore sur les doigts d'une main.

« En Bourgogne, environ 30% des exploitations viticoles sont gérées par des femmes. On a créé l'association Femmes et vins de Bourgogne qui rassemble 40 viticultrices. On échange quatre fois par an, on organise des visites de domaine. Je fais aussi partie du comité de pilotage de Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB). Je suis la seule femme au comité de pilotage, sur 8 au total. Je demande souvent aux autres vigneronnes : « Pourquoi vous ne vous engagez pas, dans les commissions, dans les instances régionales ? ». On est peu à nous investir. Les hommes y vont plus facilement, ça les rend importants d'aller dans des commissions comme ça, alors que pour les femmes, ce n'est pas leur moteur. » Francine, vigneronne en Bourgogne

Retraites, endettement et taux de suicide

Retraites

- ✓ Les **écarts de retraite varient en fonction du statut** (chef.fe d'exploitation vs conjoint collaborateur.trice). Pour ce qui est des retraites, celles des femmes – qui ont plus souvent exercé sous l'ancien statut de conjoint participant aux travaux (supprimé en 2009), ou celui

¹⁹ Comer, C., 2014, « Dans la vague de la parité : la mobilisation souterraine des agricultrices pour la représentation professionnelle », *GREP/Revue « Pour »*, n°222, pp. 193- 199. <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-2-page-193.htm>

²⁰ <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/place-des-femmes-dans-l-agriculture-bio-etude-de-la-fnab-202-167123.html>

de conjoint collaborateur (créé en 1999) – sont nettement moindres que celles des chefs d'exploitation en raison de cotisations inférieures.

- ✓ Des **retraites agricoles dramatiquement basses pour les agriculteurs** (jusqu'en 2020), à 700€ par mois en moyenne. Mais cette moyenne cache une autre disparité, **celle des hommes étant de 840 € par mois et celle des femmes de 570 € (jusqu'en 2020)**.
- ✓ Changements positifs apportés par les lois retraite du 20 janvier 2014 et lois Chassaigne de 2020 et 2021 : **revalorisation des retraites, notamment celles des femmes : 30% d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100€ par mois**.
- ✓ Plus de 200 000 retraités sont concernés par cette augmentation de leur pension de retraite. Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120 000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70€ par mois.

Endettement

- ✓ Le **niveau moyen d'endettement des exploitations agricoles françaises au recensement agricole de 2020 est de 201.000 €**, en augmentation de 5,3% par rapport à 2019, et avec un taux d'endettement plus élevé pour les agriculteurs de moins de 40 ans²¹. Ce taux était de 160.000 € en moyenne en 2010²².
- ✓ Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 29,3 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 20,5 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les grandes exploitations²³ concentrent 55,3 % de l'endettement total.
- ✓ Nous n'avons pas trouvé de chiffres différenciés selon le sexe, mais **l'endettement des agricultrices est en moyenne moins élevé que celui des agriculteurs**. En effet, les femmes sont moins présentes que leurs homologues masculins sur les productions marquées par les plus forts taux d'endettement comme l'élevage porcin, où la part des femmes n'est que de 22%. On a vu que les exploitations gérées par des femmes sont globalement moins grandes que celles des hommes, avec des charges et investissements moins importants, et les femmes sont peu représentées sur les grandes exploitations – qui sont aussi les plus endettées.

Taux de suicide

- ✓ Le **taux de suicide chez les agriculteurs est élevé** en France et connaît une forte hausse depuis plusieurs années. En 2016, 529 agriculteurs se sont suicidés, contre 372 en 2015 (292 hommes et 80 femmes). Pour les assurés de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) âgés de 15 à 64 ans, le risque de suicide était supérieur de 43,2 % à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Au-delà de 65 ans, le risque de suicide est deux fois plus élevé par rapport à la population générale.

²¹ Recensement agricole 2020-2021. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap5.4/GraFra2022_resultats-des-exploitations.pdf

²² MAAF, 2017, Agreste, Résultats économiques de l'agriculture – endettement. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf12p062-065.pdf>

²³ Grandes exploitations : 136 ha en moyenne, avec une production brute standard de plus de 250.000 €/an, et représentant 19% des exploitations agricoles en France en 2020 (Agreste 2020).

- ✓ **Les différences entre hommes et femmes sont très marquées.** Globalement, chez les femmes, qu'elles soient cheffes d'exploitations (non-salariées agricoles, NSA) ou salariées agricoles, le taux de suicide reste relativement bas à tous les âges (Graphe 4).
- ✓ Chez les agriculteurs, en revanche, ce taux grimpe dès l'âge de 30 ans, notamment chez les exploitants ou coexploitants, et il augmente encore autour de la cinquantaine, pour atteindre un pic au-delà de 70 ans. Ce dernier phénomène s'explique par différents facteurs économiques et sociaux: **moyenne d'heures de travail de 57 heures par semaine, dépendance aux aides publiques, fort taux d'endettement, fort taux de célibat, isolement et précarité**²⁴, qui se trouvent renforcés à l'âge de la retraite, particulièrement chez les hommes²⁵. Rappelons aussi que les retraites agricoles sont excessivement faibles. Le film *Au nom de la terre* de Edouard Bergeron (2019) illustre bien cette spirale de l'endettement combinée à la perte de sens vécue très durement par certains agriculteurs en France²⁶.
- ✓ On retiendra de ce graphe que les femmes du milieu agricole sont globalement beaucoup moins concernées par le suicide, même si on observe une proportion plus importante sur la tranche d'âge de 50 à 60 ans.
- ✓ Globalement, les agricultrices semblent mieux résister aux aléas économiques et à la pression de l'endettement en raison de leur **plus fort ancrage dans une vie sociale** (travail salarié à l'extérieur de la ferme, vente directe, vie associative) et de part leur **engagement plus marqué aussi dans les responsabilités familiales** (enfants, petits-enfants).
- ✓ Comme l'a noté le psychologue du travail Christophe Dejours qui s'est intéressé aux rapports de genre dans le milieu professionnel, **il existe une nette différence entre femmes et hommes, du fait de la construction sociale, dans la manière d'aborder les difficultés traversées dans le contexte professionnel.** Ainsi, Dejours note que :

« Même lorsque les hommes sont volontaires pour mettre en discussion, entre eux, leur vécu subjectif du travail, on constate qu'ils ont beaucoup de mal à exprimer leurs souffrances, peurs, doutes, incertitudes, échecs. (...) Dans tous les cas, les hommes valorisent le contrôle de soi, la capacité à endiguer et maîtriser les émotions, le sangfroid. Par ailleurs, les hommes opèrent un clivage très net entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il est assez exceptionnel qu'ils abordent publiquement, sans y être sollicités, les effets délétères du travail sur leur vie amoureuse ou familiale »²⁷.

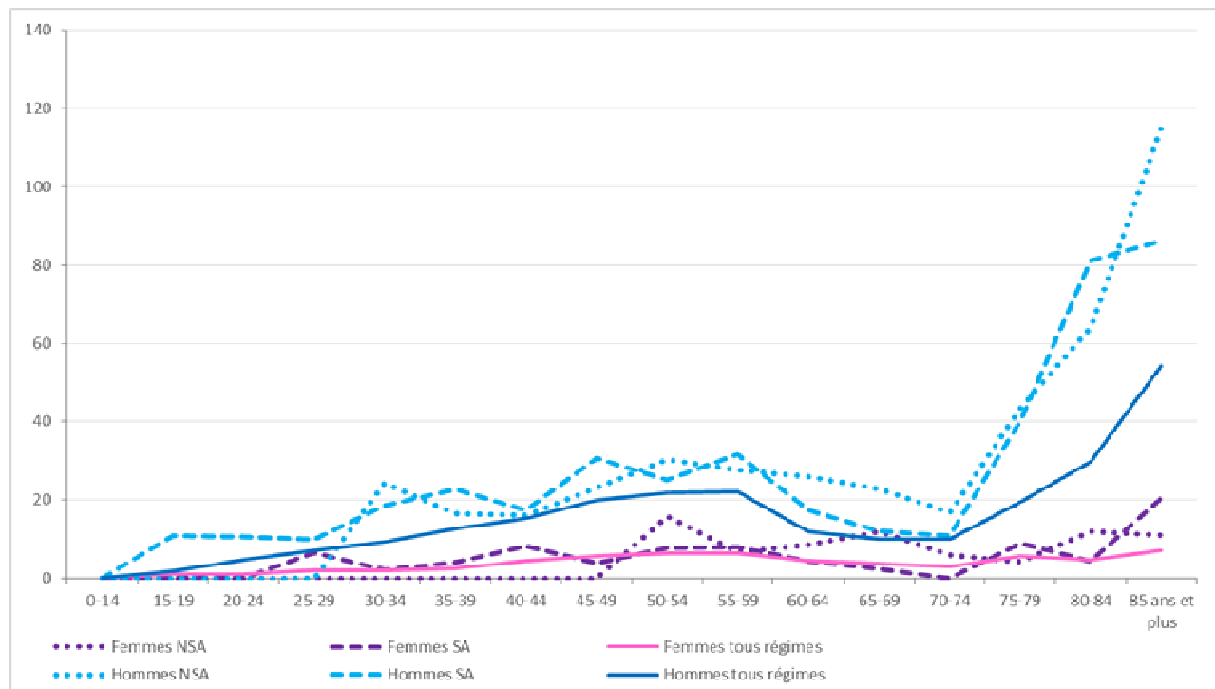
²⁴ Chartier, L., 2015, « Les agriculteurs : des précaires invisibles », Revue « Pour », n°225, pp. 49-59.
<https://www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-49.htm>

²⁵ <https://theconversation.com/pourquoi-tant-de-suicides-chez-les-agriculteurs-162965>

²⁶ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/23/suicides-chez-les-agriculteurs-le-gouvernement-lance-une-mobilisation-collective_6103324_3224.html#:~:text=Elle%20part%20d'un%20terrible,d'au%20moins%2015%20ans.

²⁷ Dejours C., 1993, *Travail : usure mentale. De la psychopathologie du travail à la psychodynamique du travail*, Bayard Editions, Paris.

Graph 4. Répartition par âge du nombre de suicides chez les agricultrices et agriculteurs en 2020



La charge domestique inégalement répartie

« La culture patriarcale domine encore, que ce soit ici en Corse ou en Bretagne ! Les femmes vont réaliser les tâches les moins valorisées – même si elles ont les compétences techniques – tandis que les hommes occupent l’espace et réalisent toutes les tâches valorisantes » Isabelle, apicultrice en Corse

Fragmentation du temps et répartition inégale des activités domestiques

- ✓ Les agricultrices réalisent des tâches multiples et **vivent une fragmentation de leur temps entre travail agricole et responsabilités familiales** (du fait de l’imbrication entre vie professionnelle et personnelle et de la répartition inégale du travail domestique) :

« Gabrielle a appris avec le groupe que les agricultrices ont généralement **une multiplicité de tâches, et que celles-ci sont davantage interrompues que celles des hommes car considérées comme moins importantes ce qui engendre une plus grosse charge mentale**. Elle a réalisé que c’est ce qu’elle vivait et qu’elle avait la sensation d’un travail très décousu. Elle a pu en discuter avec son conjoint-collaborateur. Depuis, celui-ci prend soin de ne pas l’interrompre dans son travail sauf cas d’urgence ».²⁸

- ✓ **Dans le monde agricole, la charge domestique pèse plus sur les femmes que dans le reste de la société**, ce qui impacte la santé et le bien-être des agricultrices, et leur capacité à s’investir en-dehors de l’exploitation.

²⁸ Duperray, L., 2019, *La progression de l’égalité femmes-hommes en agriculture*. Enquête au sein du CIVAM ADAGE 35. <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/etudes/progression-de-egalite-femmes-hommes-en-agriculture/>

- ✓ Selon une étude de la FNAB (2019), **66 % des agricultrices bio en couple affirment prendre en charge en totalité ou presque les tâches ménagères**²⁹. Cela est dû à une conception patriarcale du couple et de la famille³⁰ et au fait que la séparation entre vie professionnelle et vie privée n'est pas clairement établie : sur une ferme, tout se passe autour de la maison et toutes les activités sont imbriquées (sauf pour les agriculteurs et agricultrices qui n'habitent pas sur la ferme).
- ✓ Cette répartition inégale du travail domestique est liée à la **division sphère publique - sphère privée et à son institutionnalisation**, décrite par les analyses féministes des rapports de genre :

« Les recherches ont souligné comment l'Etat a pu encourager les mères à rejoindre le marché du travail sans remettre en cause, pour autant, la division sexuelle du travail. Le premier apport de ces analyses est d'avoir mis en lumière **l'institutionnalisation de la séparation entre sphère publique et sphère privée** (...). Cette séparation induit une répartition des rôles entre hommes et femmes maintes fois soulignées : l'homme chef de famille garantit les besoins matériels du ménage par son revenu tandis que la femme a un salaire, considéré d'appoint, et assure les tâches non-rémunérées liées notamment aux soins de la famille ».³¹

- ✓ Il manque des données fiables sur cette répartition de la charge domestique dans les foyers agricoles, qui permettraient de remédier au problème grâce à des mesures d'accompagnement. **De nombreux témoignages indiquent que ce sont en majorité les femmes qui s'occupent des enfants, même lorsqu'elles sont cheffes d'exploitation et que leur conjoint exerce un travail salarié sans lien avec l'activité agricole.**
- ✓ La **charge mentale est elle aussi inégalement répartie** et s'ajoute, pour les agricultrices, aux heures passées sur la ferme, à réaliser **les tâches quotidiennes, la comptabilité, la gestion**, et pour les exploitations qui pratiquent la vente directe, **la transformation et la vente** (Graphe 5).

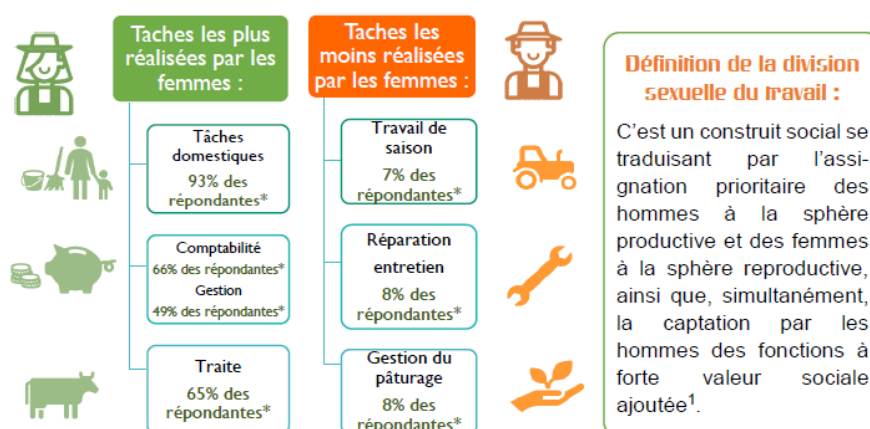
« Je pense que c'est moi qui gère ce casse-tête du planning, la nounou, est-ce que les deux gamins sont bien là où il faut, quand il faut. Tout ça, c'est pour ma tête à moi. Mon copain, il n'est pas là-dessus. Il ne va pas intégrer les heures. Des petits trucs comme ça liés aux enfants. Les petites infos à savoir, je crois que c'est moi qui les accumule dans ma tête. Ça fait une tête bien pleine. De gérer le planning de deux autres vies, plus ta vie à toi... Et bon, l'exploit en plus! ». Fanny, maraîchère dans les Hautes-Alpes

²⁹ FNAB, 2019, *Quelle place pour les femmes en agriculture biologique ?* <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/place-des-femmes-dans-l-agriculture-bio-etude-de-la-fnab-202-167123.html>

³⁰ Dauphin, S., 2010, « Action publique et rapports de genre », *Revue de l'OFCE*, 2010/3, n°114, pp. 265-289. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2010-3-page-265.htm>

³¹ Dauphin, S., 2010, *op. cit.*, p. 267-268.

Graph 5. La division sexuelle du travail : répartition des tâches selon le genre³²



Les collectifs féminins en agriculture offrent des espaces pour questionner la répartition inégale du travail domestique

L'enquête menée par le CIVAM Adage auprès d'une cinquantaine d'agricultrices d'Ille-et-Vilaine (essentiellement élevages en systèmes herbagers) met en évidence « une division sexuelle du travail, par l'assignation des hommes à la sphère productive et à la technique, et aux femmes à la sphère reproductive et aux tâches moins visibles et valorisées. La socialisation genrée conditionne les femmes à se tourner vers les tâches en lien avec l'animal, le secrétariat, la famille... et les hommes vers des tâches mécanisées et décisionnaires »³³.

Plusieurs études montrent que les collectifs d'agricultrices favorisent la remise en question de cette division sexuelle du travail et la recherche d'une organisation plus équitable au sein du couple :

- ✓ « Sophie témoigne qu'après la rencontre nationale des groupes de femmes en Loire-Atlantique, **elle a pris conscience que les tâches domestiques pouvaient être considérées comme du travail et non du temps personnel**. Afin d'équilibrer le temps passé à s'occuper des tâches ménagères et à cuisiner, elle et son conjoint ont décidé de quantifier les tâches et de les répartir plus équitablement (ex : celui qui fait la cuisine ne fait pas la vaisselle). »³⁴
- ✓ Parmi les jeunes agricultrices (moins de 40 ans), même si la répartition des tâches est encore genrée, il y a une volonté plus forte de se les répartir, notamment en ce qui concerne le travail domestique. **Ainsi, certains couples tentent de mettre en place des outils pour améliorer la répartition des tâches**, comme « considérer tout le travail domestique comme partie intégrante du travail de la ferme » ou encore créer des plannings prenant en compte les activités professionnelles et familiales³⁵.

³² Graphe extrait de Duperray, L., 2019, *op.cit.*, p.3.

³³ Duperray, L., 2019, *op.cit.* p. 4.

³⁴ Dupuy, F., 2021, « Le rôle des groupes en non-mixité choisie de femmes agricultrices et rurales dans la transition agroécologique », Mémoire de fin d'études, Institut Agro/CIVAM/INRAE/LISST, p. 81.

³⁵ Duperray, L., 2019, *op. cit.*, p. 4.

Quantifier le travail de soin non-rémunéré réalisé par les femmes et les hommes pour aller vers une répartition plus équitable

- ✓ Oxfam Grande-Bretagne a développé une méthodologie participative (**Analyse rapide des soins**) qui consiste à évaluer le nombre d'heures passées quotidiennement par les femmes et les hommes, dans différents milieux, à réaliser du travail de soin non-rémunéré, comprenant les tâches domestiques et le soin aux membres du foyer³⁶
- ✓ Cette méthode a été utilisée par les équipes d'Oxfam dans plus de 20 pays. Elle permet de mettre en évidence l'écart entre femmes et hommes (souvent de plusieurs heures par jour) et de développer des **actions visant à alléger ces tâches, à augmenter la participation des hommes ou encore à améliorer les services publics** (accès à l'eau, assainissement, mise en place de laveries, services de soins aux personnes âgées, crèches et garderies, etc.)
- ✓ **Une adaptation de cette méthodologie au contexte agricole français est en discussion** avec plusieurs organisations accompagnant les transformations du monde agricole.

Les aides PAC sous le prisme du Genre

L'Atlas de la PAC (publié en 2019)³⁷ apporte un grand nombre d'éclairages utiles sur les aides PAC, leur répartition, et leurs effets sur l'agriculture française.

Pour la période 2014-2020, le budget français de la PAC s'est élevé à 9,1 milliards d'euros (courants) de crédits européens par an, dont 1,4 milliard pour les aides au développement rural (deuxième pilier). Après la réforme de la PAC post 2020, la France en reste la première bénéficiaire.

On observe de **fortes disparités entre productions, entre régions et entre exploitant.e.s**, dues à un système d'attribution des aides fondé sur une approche historique. Les disparités existent par région (ex : 345 euros par hectare en Picardie contre 120 en Languedoc-Roussillon) et par production (ex : 300 euros par hectare pour les grandes cultures, 285 pour la polyculture-élevage et 200 pour l'élevage bovin à l'herbe).

En 2011, le budget de la PAC était réparti entre les différentes catégories d'exploitations ainsi :

- 2,91 milliards d'euros (soit 30 % du budget PAC) versés aux exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures (dont 2,06 milliards pour les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux).
- respectivement 1,61 milliard d'euros et 1,54 milliard aux secteurs bovins lait et bovins viande
- 1,45 milliard au secteur de la polyculture-élevage
- les 0,35 milliard d'aides PAC restants sont partagés entre les exploitations viticoles, arboricoles et maraîchères.

³⁶ Kidder, T. et Pionetti, C., 2016, Analyse rapide de soins (méthodologie participative), Oxfam GB. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/participatory-methodology-rapid-care-analysis-guidance-for-managers-and-facilit-620147/>

³⁷ Atlas de la PAC, 2019, Fondation Heinrich Boëll/Pour une autre PAC. <https://fr.boell.org/fr/atlas-de-la-pac>

Le genre, grand impensé de la PAC ?

>> **Nous n'avons pas pu obtenir de données chiffrées pour la répartition des aides PAC ventilées par sexe.** Ces données ne semblent pas être disponibles et les chiffres publics concernant la PAC ne sont pas ventilés par sexe.

Comme l'indique Aurélie Catallo, coordinatrice de la plateforme « Pour une autre PAC » :

*« Les données PAC ne sont pas des données publiques dans leur détail. On sait quelle ferme a touché combien d'aides et de quel type d'aide. Mais on ne sait pas ce que la ferme déclare, en termes de nombre d'hectares, d'animaux, de type de cultures, de pratiques culturales. **On ne sait pas non plus combien il y a d'actifs sur la ferme et quel est leur genre** ».*

Si l'on croise les informations présentées plus haut et les chiffres concernant la répartition des aides PAC, on peut cependant faire plusieurs observations.

Premièrement, les aides PAC viennent **conforter les revenus des exploitations céréalières, en bovin lait et viande et en polyculture-élevage**, des productions qui « rapportent » globalement moins à l'hectare que la viticulture, le maraîchage ou encore l'arboriculture. Cependant, ce sont aussi des **productions où les agricultrices représentent moins de 25% des effectifs**, contrairement aux productions les moins aidées, comme la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage où la part des femmes dépasse les 25%.

Une politique « neutre » du point de vue du genre creuse les inégalités

Une seconde observation, plus significative encore, concerne **l'effet d'accaparement des aides et des terres agricoles** induit par la PAC.

- ✓ Ce double phénomène concerne non seulement **les plus grandes exploitations françaises** (de plus de 150 ha) mais aussi, comme le montre une récente campagne de *Pour une autre PAC*, les **grands groupes de l'agro-industrie** comme Bigard, Avril, Savéol, Tereos ou encore Agrial, première coopérative agricole française³⁸.
- ✓ Ces groupes touchent des aides PAC et bénéficient aussi d'autres mesures de soutien comme des aides à l'investissement. Ils exercent un quasi-monopole sur les filières de viande bovine (Bigard), de production d'oléo-protéagineux (Avril, propriétaire des huiles Lesieur) ou encore de betteraves sucrières (Tereos, propriétaire des marques de sucre Beghin Say et La Perruche),
- ✓ Ainsi, « sur les environ 2 millions d'hectares de culture en colza et tournesol en France, 48% est transformée par le groupe Avril (propriétaire de la marque Lesieur), ce qui correspond à environ **130,4 millions d'euros d'aides annuelles** pour les productions collectées et transformées par le groupe »³⁹.
- ✓ Parmi les **très grandes exploitations spécialisées en grandes cultures industrielles** situées notamment en région Hauts-de-France (betteraves, pommes de terre, orge, blé, petits pois), certaines **atteignent les 800 ha** et sont sous contrat avec des industriels.

³⁸ Pour une autre PAC, 2020, *Une PAC qui engraisse les plus gros, Campagne Basta*.

<https://pouruneautrepac.eu/profiteurs-pac/>

³⁹ *Ibid*, p. 11.

Or nos analyses genre montrent que les agricultrices sont beaucoup moins représentées dans les exploitations de grandes cultures industrielles, comme le montrent les chiffres suivants (recensement agricole 2020⁴⁰) :

- Pourcentage de femmes et d'hommes dans la catégorie 0 - 20 ha en grandes cultures
 - Femmes 20%
 - Hommes 11%
- Pourcentage de femmes et d'hommes dans la catégorie plus de 150 ha en grandes cultures
 - **Femmes 7%**
 - **Hommes 19%**

En d'autres termes, l'agrandissement des exploitations céréalières profite bien plus aux hommes qu'aux femmes. Les aides PAC versées aux grandes entreprises agricoles et agro-industrielles sont **démesurément axées vers les agriculteurs ou les dirigeants de grandes entreprises, accentuant ainsi encore davantage les inégalités femmes-hommes dans le monde agricole.**

Ces observations méritent d'être approfondies par une analyse économique plus poussée.

On observe un phénomène similaire dans le secteur de l'élevage bovins-viande :

- ✓ L'étude réalisée par *Pour une autre PAC* révèle que Jean-Paul Bigard, qui est à la tête du 1^{er} groupe européen de viande de bœuf, est en 157^e place des plus grandes fortunes de France (550 millions d'euros) tandis que le revenu mensuel moyen des éleveurs bovins avoisine les 1 100 € en 2017 (10 % de ces éleveurs touchent un revenu moyen de 360 € mensuel).
- ✓ Parmi les éleveurs les moins avantagés, on retrouve les femmes : en élevage bovins-viande, leur revenu annuel moyen est de 7670 € (pour une superficie moyenne de 57 ha, soit 134€/ha), contre 9620 € pour les hommes (pour une superficie moyenne de 77 ha, soit 124€/ha), en 2020.
- ✓ Si l'on compare les superficies cultivées en élevage bovins-viande, **les écarts de genre sont encore frappants, avec près de 40% des éleveurs exploitant plus de 150 ha, contre seulement 20% des éleveuses**, comme le montrent ces chiffres :
 - Pourcentage de femmes et d'hommes dans la catégorie 0-20 ha en élevage bovins-viande
 - Femmes 13 %
 - Hommes 8 %
 - **Pourcentage de femmes et d'hommes dans la catégorie plus de 150 ha**
 - **Femmes 20 %**
 - **Hommes 39 %**

Ces analyses préliminaires doivent être prises en compte par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPEEE) qui est en charge de la PAC au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Elles demandent aussi à être confortées par des recherches plus poussées.

⁴⁰ Chiffres concernant la taille et le revenus des exploitations agricoles françaises, ventilées par sexe, fournis par la MSA sur la base du recensement 2020/2021.

A la tête des géants de l'agro-alimentaire, pas une seule femme...

- ✓ **Les femmes sont très peu représentées dans les postes à responsabilité des grandes groupes agro-industriels.** En 2012, 6% de femmes sont cadres dans l'agroalimentaire, 49% sont ouvrières, 17% sont superviseurs de production.
- ✓ De la même manière, les femmes sont aussi très peu nombreuses à siéger dans les conseils d'administration des grands groupes agro-industriels, et donc à décider des orientations de ces entreprises.
- ✓ **Parmi les PDG ou présidents de ces grands groupes français de l'agro-alimentaire, qui réalisent pour la plupart entre 2 et 4,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires par an, on ne trouve pas une seule femme** (en 2021). Nestlé France, Lactalis (produits laitiers), Sodial (produits laitiers), Bigard (viande bovine), Agromousquetaires, Groupe LDC (volaille), Danone, Agrial (groupe coopératif agricole et agroalimentaire), Tereos, Groupe Avril (anciennement Sofiproteol, oléagineux et protéagineux) sont tous **dirigés par des hommes**.

En bref

On peut affirmer en conclusion que le **visage féminin de l'agriculture est différent du visage masculin**, et cela nécessite une **attention accrue de la part des pouvoirs publics, au risque d'aggraver des inégalités déjà très marquées**.

Des avancées sont en cours, comme sur la question du statut, sur les retraites agricoles, sur la mixité des métiers. Mais globalement, **les instances qui prennent les décisions** et influent sur l'agriculture (Ministère de l'Agriculture, DRAAF, Chambres d'Agriculture, SAFER, banques...) sont **très peu sensibilisées aux inégalités de genre en agriculture et aux différences entre femmes et hommes à différents niveaux**.

On retrouve ces inégalités au niveau des **écoles d'agronomie françaises**. Selon Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut Agro (qui regroupe quatre écoles supérieures d'agronomie depuis 2020), **les femmes ingénieures nouvellement diplômées** (tous secteurs confondus) **sont défavorisées par rapport aux hommes sur tous les indicateurs de l'insertion** : le nombre de contrats à durée indéterminée, le niveau de responsabilité, le statut de cadre et les salaires, et ce dès la sortie de l'école, donc à expérience égale⁴¹. Pour faire évoluer cette situation, elle préconise d'agir sur « la formation des étudiants à la négociation salariale, convaincre les filles de ce qu'elles valent, combattre les schémas mentaux installés pour les pousser à se projeter sur des fonctions à responsabilités, et ce dans toutes les filières »⁴².

>> Tout cela conduit à une situation très préoccupante : **quasiment rien n'est fait de manière systémique ni structurelle pour prendre en compte les inégalités de genre, la grande majorité des acteurs n'ayant pas une réelle compréhension des facteurs décrits dans cette première partie.**

⁴¹ https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/02/18/les-ecoles-d-ingenieurs-tres-masculinisees-peuvent-avoir-un-effet-repoussoir_6029922_4401467.html

⁴² *Ibid*

La Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, mène, avec des moyens limités, plusieurs actions pour réduire les inégalités femmes-hommes, comme nous l'avons vu plus haut (retraites, DJA, budget sensible au genre)⁴³. Cependant, selon elle, les cadres du ministère (femmes et hommes) n'ont pas tous saisi l'intérêt de prendre en compte la question du genre. De plus :

« *Le recueil de données ventilées selon le genre n'est pas la priorité du département des Statistiques agricoles (Agreste)* » Françoise Liébert, Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Au vu de ces constats, il devient impératif de :

- ✓ **Etendre l'analyse budgétaire par le genre à l'ensemble des aides publiques** qui financent directement ou indirectement l'agriculture française
- ✓ **Produire des études poussées et des données ventilées par sexe sur l'attribution des aides publiques** (notamment les aides PAC et celles du Plan de relance) pour :
 - **évaluer qui touche ces aides** : pourcentage d'exploitations dirigées par des femmes, de petites et moyenne exploitations, d'exploitations en agroécologie ou en bio, d'exploitations orientées vers les circuits courts et l'alimentation locale, etc...
 - évaluer finement **comment ces aides peuvent s'avérer discriminatoires à l'égard des agricultrices** et comment elles perpétuent ou accentuent des **disparités importantes entre agricultrices et agriculteurs sur le plan des revenus, de la viabilité économique, de la pénibilité, des possibilités d'adaptation au changement climatique**
 - repérer en quoi ces aides viennent **conforter un modèle agricole qui perpétue à la fois des inégalités entre les femmes et les hommes et l'accaparement de ressources publiques par les plus grandes exploitations** aux dépens de l'environnement, de la souveraineté alimentaire et de l'égalité entre femmes et hommes en milieu rural
- ✓ **Renforcer la place, la légitimité et le leadership des femmes dans les organisations agricoles, dans les instances décisionnaires, au Ministère, dans les SAFER, dans les écoles d'agronomie, dans les lycées agricoles** et lutter contre les stéréotypes de genre dans ces mêmes instances
- ✓ **Doter les agent.e.s du Ministère de l'Agriculture** et de tous les autres corps de l'Etat qui interviennent dans le monde agricole de **compétences solides sur le genre et d'une capacité de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe** et introduire des modules sur le genre dans les cursus enseignement et recherche à tous les niveaux⁴⁴
- ✓ Identifier des **approches innovantes pour réduire les inégalités et créer des conditions plus favorables à l'installation des femmes en agriculture**. Dédier des **financements publics à des actions menées par des collectifs d'agricultrices** aux échelles locales, régionales et nationales

⁴³ Interview avec Françoise Liébert, 2022, « Reconsidérer la place accordée aux femmes dans la société », <https://agriculture.gouv.fr/francoise-liebert-reconsiderer-la-place-accordee-aux-femmes-dans-la-societe>

⁴⁴ Cela est déjà le cas à l'Ecole d'ingénieurs de Purpan près de Toulouse.

Partie 2.

Les agricultrices face au changement climatique

Les effets du changement climatique sur l'agriculture française

L'agriculture est fois contributrice du changement climatique et elle en subit aussi directement les impacts. En Europe, le secteur agricole est le troisième producteur de gaz à effet de serre, représentant environ 10 % des émissions. Celles-ci proviennent de l'épandage d'engrais (38 %), ainsi que des émissions dues au bétail lors du processus de digestion des ruminants et de la gestion du fumier (61 %) ⁴⁵.

31

Impacts des principaux événements climatiques sur les cultures

Quatre événements climatiques majeurs affectent directement ou indirectement les rendements des principales cultures (annuelles, pérennes) ⁴⁶:

- le déficit hydrique (pendant la période de croissance des plantes)
- l'excès en eau
- les hautes températures (notamment lors d'épisodes de sécheresse)
- les basses températures

En plus des changements à long terme concernant la disponibilité en eau et les températures, on constate des **phénomènes climatiques extrêmes (grêle, gel tardif, orage)** plus fréquents.

Les principaux impacts du changement climatique sur l'agriculture sont :

- l'avancement des calendriers culturaux
- le changement du régime des précipitations et de la disponibilité de la ressource en eau
- l'augmentation des événements extrêmes menaçant les cultures ⁴⁷.

Les impacts du changement climatique **varient fortement selon les cultures et l'aire géographique** (Figure 1). Une **analyse globale des rendements des cultures céréalières (blé, maïs et orge)** en Europe montre **des baisses de rendement suite à l'augmentation des températures moyennes**. Au cours des vagues de chaleur de l'été 2003 et 2010, les pertes de céréales ont atteint 20 % dans certaines régions européennes. Pour le maïs, on note une tendance à **l'augmentation de la variabilité des rendements en grains**, en raison des **vagues de chaleur et des sécheresses**. La **pomme de terre et la betterave sucrière** semblent réagir positivement à la hausse des températures, **avec une augmentation des rendements**, probablement en raison d'un cycle

⁴⁵ Atlas de la PAC, 2019, *op. cit.*, p.42.

⁴⁶ AgriAdapt, 2017, Vers une adaptation durable de l'agriculture européenne au changement climatique. <https://agriadapt.eu/wp-content/uploads/2017/05/Etat-de-lieux.pdf>

⁴⁷ <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/442-154>

cultural plus long⁴⁸. L'été 2022 a été marqué par des températures très élevées et des périodes de sécheresse, impactant l'ensemble des productions, notamment dans l'Ouest du pays.

Figure 1. Régionalisation des impacts du changement climatique sur les cultures
(Projet Climator, 2017)



Les événements climatiques extrêmes (grêle ou gel) ont fortement impacté les productions **arboricoles et viticoles** au cours des dix dernières années⁴⁹. La **hausse des températures impacte la vigne** de différentes manières :

- avancement des stades phénologiques de 20 à 40 jours, ce qui se traduit notamment par des dates de récolte plus précoces
- augmentation des ravageurs
- réduction de la qualité du vin par une teneur plus élevée en sucre (degré d'alcool supérieur) et faible teneur en acide
- baisse de la qualité du raisin (si les températures sont élevées pendant la période de maturation)

Les effets du changement climatique **sur les animaux** sont principalement d'ordre indirects au travers de la production d'aliments pour les animaux (changements de productivité des pâturages et des cultures fourragères). Le changement climatique peut **induire l'apparition de nouveaux pathogènes et de nouvelles maladies**.

Pour des systèmes intensifs d'élevage, le **stress thermique diminue la production laitière**. En revanche, pour les **systèmes ruminants herbagers (extensifs)**, les simulations de modèles montrent

⁴⁸ Agri'Adapt, 2017, *op. cit.*, p. 19

⁴⁹ GIEC, 2014, *Changements climatiques*.

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf Voir aussi GIEC, 2019, *Réchauffement planétaire de 1,5°* https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

pour la fin du 21^{ème} siècle, une **augmentation de la production laitière potentielle** en France. Pour les systèmes bovins-viande, certaines races s'avèrent plus résistantes et mieux adaptées à des conditions changeantes, comme le souligne cette éleveuse :

« Dès 2011, mon père a fait le choix de changer de races. Il a arrêté les Charolaises pour faire des Aubrac. Les Charolaises sont sélectionnées sur la production tandis que l'Aubrac est sélectionnée sur les qualités maternelles : en cas de stress, elle va prendre sur elle pour pouvoir nourrir son veau, et elle reconstituera ses réserves par la suite. Les vélages sont bien plus faciles. Et l'Aubrac est plus rustique : elle peut valoriser des fourrages très grossiers. L'Aubrac, c'était un très bon choix ». Pascaline, agricultrice en Saône-et-Loire

>> Du point de vue du genre, en l'absence d'études croisant les trois thématiques genre, agriculture et changement climatique, il est difficile de tirer des conclusions. La plupart des productions sont ou seront impactées, autant celles sur lesquelles les femmes sont le mieux représentées que celles sur lesquelles elles sont peu présentes.

33

Perceptions d'agricultrices sur le changement climatique

Nous avons pu recueillir plusieurs témoignages d'agricultrices concernant les perceptions des aléas climatiques. Toutes les agricultrices interrogées ont observé les phénomènes décrits cidessus, et la plupart tiennent compte de ces aléas dans la gestion de leur exploitation. Il nous semble que **les maraîchères, les viticultrices et les apicultrices sont parmi les plus impactées dans leurs activités quotidiennes**, et qu'elles s'attachent à **anticiper les risques de manière plus aiguë que les éleveuses**.

« En montagne on était protégé de certains phénomènes, c'est de moins en moins le cas aujourd'hui. C'était lié au fait qu'il y avait une grande période de gel. Avec le climat de plus en plus doux, ça change. On a plus de ravageurs et de maladies. Par exemple, on a des parasites sur les betteraves qu'on n'avait pas avant ; on est en grande vigilance aussi sur la mouche Suzuki sur petits fruits : c'est quelque chose qu'on ne connaissait pas il y a quelques années, et il n'y a pas d'alternative mécanique » Anne et Maïa, maraîchères dans les Hautes-Alpes

Globalement, les agricultrices rencontrées sont **préoccupées par la question de l'eau et par le manque d'eau associé à des sécheresses plus fréquentes**. Plusieurs ont réfléchi, au moment de leur installation, à un **système économe en eau**. Certaines **déplorent le fait que des systèmes d'agriculture intensive et exportatrice soient soutenus par les politiques publiques**, en dépit du fait qu'ils soient très consommateurs en eau.

« Quand on exporte des pommes produites et arrosées de manière intensive au Vietnam, on exporte notre eau ! Pour nous, la question qui se pose, c'est comment faire pour que l'eau serve à nourrir les gens ici ? » Anne et Maïa, maraîchères

Une viticultrice de Saône-et-Loire témoigne de l'impact de la grêle sur sa vigne et des décisions que cet évènement lui a inspirées :

« On a eu la grêle le 24 juin 2016, une énorme grêle. Ça a été comme un coup de massue sur la tête – on était tous les deux abasourdis [avec son conjoint]. Il a fallu continuer les traitements, l'entretien, car la vigne a été sécouée, traumatisée. J'avais déjà passé 3 mois à faire la taille. En septembre, on a eu un petit peu de raisin, mais on n'a pas mis en route le cuvage [procédé de

vinification]. Cela a laissé un vide, on aurait peut-être dû [vinifier]. Suite à cette grêle de 2016, j'ai dit à mon mari : « On passe en bio ». Lui, ça lui faisait peur, mais je le rassurais. Je lui disais qu'il fallait aider les ceps, car la grêle avait fait beaucoup de dégâts. La grêle très fine fait plus de dégâts car elle hachure le bois. Mais la vigne est forte, elle se régénère ». Nathalie, vigneronne en Saône-et-Loire.

Ce témoignage parle non seulement du changement climatique mais aussi d'une relation très particulière que cette viticultrice entretient avec sa vigne. Dans son couple, c'est elle qui s'occupe de la production, et son mari prend en charge la vinification et la vente. Dans un autre couple de viticulteurs enquêtés, sur la commune de Pierreclos (toujours en Saône-et-Loire), c'est l'inverse : le mari s'occupe des vignes et de la vinification, tandis que sa femme gère tous les aspects administratifs et commerciaux.

Estimation des coûts

L'estimation des coûts de l'impact des changements climatiques sur l'agriculture est complexe et les études sont relativement limitées. L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) créé en 2001 a pour missions principales de « collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique, formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique et être en liaison avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) »⁵⁰. L'ONERC a publié en 2009 une étude soulignant que ⁵¹:

- les épisodes de sécheresse et de canicule comme celui de 2003 pourraient représenter, en 2100, un coût de 300 millions d'euros par an pour des cultures comme le blé, en l'absence de mesures d'adaptation
- les pertes de production des prairies (conduites de manière intensive en zone péri-méditerranéenne) pourraient s'élever à 200 millions d'euros par an à partir de 2050
- les systèmes conduits de manière extensive (comme les élevages herbagers) ou en bio présentent une meilleure stabilité des rendements et une meilleure résilience à long terme⁵²
- la viticulture sera particulièrement touchée, avec des différences selon les terroirs et des impacts sur la qualité des vins et sur les rendements, comme le montre ce témoignage :

« On est en bio depuis 2008. On est 3 en bio sur 42 viticulteurs sur les trois communes de Pierreclos, Bussières et Serrières. On a 5,8 ha de vigne, mais la plupart ont entre 10 et 15 ha de vigne. En 2021, on a vraiment été impacté par le gel. Les bourgeons ont eu de la neige et du gel. Puis il y a eu le mildiou par-dessus car c'était une année très humide. On a eu 90% de perte de récolte. On est passé de 280 hectolitres à 16 hl. On était assurés, mais on n'a quasiment pas été indemnisés à cause du mildiou (pourtant le mildiou est étroitement lié au gel). Le système d'assurance n'est pas fait pour les exploitations en bio » Nouara et Thierry, vigneronns en Saône-et-Loire.

⁵⁰ <https://www.ecologie.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc>

⁵¹ ONERC, 2009, Cost of impacts and lines of adaptation. <https://bit.ly/3xJZDRf>

⁵² CGAAER, 2020, « Changement climatique, eau, agriculture. Quelles trajectoires d'ici 2050 ? », Rapport interministériel n°19056. <https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-cgaaer-cgedd-changement-climatique-eau-et-agriculture-dici-2050>

Solutions d'adaptation

L'Atlas de la PAC (2019) déplore l'absence de vision de la PAC sur la question de l'adaptation et liste des **pratiques d'adaptation au changement climatique** qui devraient être encouragées :

- investir dans la fertilité du sol, maintenir des niveaux élevés de matière organique, protéger les sols en réduisant les apports de produits agrochimiques et en maintenant une couverture permanente du sol, pour empêcher l'érosion et la perte de matière organique
- diversifier les systèmes agricoles
- développer des pratiques qui renforcent les fonctions des écosystèmes et la biodiversité pour aider l'agriculture à devenir plus résistante aux conditions climatiques extrêmes
- introduire des prairies temporaires et permanentes dans les cycles de culture
- promouvoir l'agroforesterie et l'utilisation de légumineuses au lieu des engrais de synthèse.

Projets de recherche sur l'adaptation

Depuis les années 2000, un certain nombre de projets, dont plusieurs sont pilotés par l'INRAE, s'intéressent aux impacts du réchauffement climatique et aux stratégies d'adaptation (Tableau 5).

Tableau 5. Projets en lien avec l'adaptation au changement climatique en France (2015)

Projet	Système agricole	Echelle	Contact
CLIMATOR	Grandes cultures, prairie Vigne, fruits	6 sous régions nationales	http://w3.avignon.inra.fr/projet_climator/
AFCLim	Toutes productions	Nationale	http://agriculture.gouv.fr/afclim-agriculture-foret-climat-vers-des-strategies-dadaptation-0
ACCAF	Toutes productions	Nationale	http://www.accaf.inra.fr/
LACCAVE	Vigne et vin	Nationale	http://www.accaf.inra.fr/Actions-et-Projets/Adaptation-des-productions-vegetales/LACCAVE
Projet ACTA / MIRES	Ruminants	Nationale	
Climfourrel	Systèmes fourragers	Arc méditerranéen	http://climfourrel.agropolis.fr/
Climagie	Prairies	National	http://www6.inra.fr/climagie

>> Nous n'avons pas pu mener d'enquêtes poussées auprès des chercheurs responsables de ces programmes, mais **un tour d'horizon rapide laisse penser qu'aucun d'eux n'inclut une dimension genre explicite**. Le fait qu'agricultrices et agriculteurs ne soient pas positionnés à égalité du fait des écarts de revenus, d'accès aux aides ou aux formations ne semble pas avoir été pris en compte.

Du côté des **réseaux alternatifs**, des études sont en cours sur l'impact du changement climatique, avec une attention à la question du genre. Ainsi, la **FNAB** prévoit de publier, dans le courant de l'année 2022, un **recueil de témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices qui s'adaptent au changement climatique**. La FRAB (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) de Bretagne et la Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire entament de leur côté des travaux en partenariats avec leurs régions sur la question de la vulnérabilité des fermes biologiques et conventionnelles (sans mention particulière du genre).

Qu'est-ce qui détermine la capacité d'adaptation ? En quoi le genre influe-t-il ?

L'impact du changement climatique est fonction du **type et de la fréquence des aléas**, de la **vulnérabilité** (ou niveau d'exposition au risque) qui varie selon les cultures, la situation géographique ou encore l'altitude, et de la **capacité d'adaptation**.

La **capacité d'adaptation** est multi-factorielle, et le genre joue un rôle dans plusieurs de ces facteurs, comme nous allons le voir plus loin :

- **résilience économique de l'exploitation** : elle permet d'absorber les chocs économiques (dus à une perte de récolte par exemple), d'investir dans du matériel (ex : filets anti-grêle) ou de la main d'œuvre pour augmenter les capacités d'adaptation. Le niveau d'endettement est à prendre en considération.
- **possibilité de faire évoluer son système de production** : ex. changer les dates de vendange ou de semis ; variétés plus résistantes, rotation plus longues, possibilité de planter des haies ; diversifier la production; identifier des nouveaux espaces pour la transhumance des abeilles ou une autre organisation pour la traite (ex. traite en alpage) ou le pâturage
- **possibilité de faire évoluer sa commercialisation** : augmenter la part de la production vendue en vente directe ; abattage à la ferme (ex : pour les poules pondeuses) ; diminuer la taille d'un troupeau suite à l'installation d'un abattoir de proximité qui facilite la vente directe et une meilleure valorisation économique de la viande
- **accès à l'information et aux réseaux** : internet comme source d'information, participation à des groupes de travail, projets expérimentaux, recherche-action, réseaux de type CIVAM...
- **situation personnelle et contexte social**: précarité sociale ou économique, épuisement, endettement, isolement, vulnérabilité psychologique sont autant de facteurs aggravants ; a contrario, le fait de pouvoir dégager du temps (pour anticiper, se former), l'entraide sur les fermes, l'appartenance à un groupe, un syndicat (« le collectif comme une stratégie d'adaptation ») vont favoriser l'adaptation
- **mesures d'accompagnement** : investissement (achat de filets anti-grêle, asperseurs, ...), souscription à une assurance, aides et autres réponses des acteurs institutionnels, intérêt des instituts techniques ou de la recherche pour produire des informations utiles

En croisant plusieurs facteurs et plusieurs types de données, on peut faire **plusieurs constats préliminaires, qui méritent là aussi des analyses plus poussées**.

Rappelons que du fait de la limite de temps et de moyens, cette étude a un caractère exploratoire : elle vise essentiellement à **repérer des pistes pour un travail plus approfondi** sur l'ensemble de ces questions.

Soulignons aussi (comme cela a été souligné dans l'introduction) que **les agricultrices n'ont pas toutes les mêmes acquis, le même parcours et le même profils. Ce qui suit doit donc être nuancé en fonction des situations individuelles, du contexte professionnel, des appartenances ethniques ou sociales, et d'une multitude d'autres facteurs (regroupés sous le terme d'intersectionnalité)**.

Cependant, l'analyse des données quantitatives combinée à l'analyse des témoignages d'agricultrices recueillis dans le cadre de cette étude montrent qu'il existe à la fois :

- des **facteurs « aggravants »**, c'est-à-dire qui pourraient expliquer que les agricultrices sont ou seront (globalement) amenées à rencontrer plus de difficultés pour s'adapter aux changements climatiques que leurs homologues masculins et
- des **facteurs positifs, ou « atouts »**, indiquant que les agricultrices possèdent (globalement) une certaine marge de manoeuvre en matière d'adaptation de leurs exploitations aux changements climatiques.

Facteurs aggravants..

Nous avons pu repérer plusieurs facteurs « aggravants », c'est-à-dire **qui rendent les agricultrices plus vulnérables aux aléas climatiques, ou moins aptes à s'y adapter** :

- ✗ Les agricultrices sont proportionnellement **plus présentes dans certaines cultures** parmi les plus impactées : vigne et maraîchage notamment.
- ✗ Les **revenus professionnels des agricultrices sont inférieurs de 30% à ceux des agriculteurs et 25% des cheffes d'exploitation bénéficient de revenus professionnels agricoles annuels supérieurs à 18 000 euros contre 33% des hommes** : possibilités d'investissement réduites, moins de résilience économique en cas de perte de production, plus difficile à « redémarrer » ou à compenser les pertes
- ✗ **Accès aux aides et aux prêts bancaires** : les agricultrices sont globalement défavorisées (comme nous l'avons vu en partie I).
- ✗ Les femmes subissent plus fréquemment un **manque de légitimité, un climat de sexisme qui génère des tensions et constitue des entraves**, voire des violences sexistes. Celles-ci **impactent la confiance en soi**. Tout cela peut **limiter leur capacité à s'organiser, à se former, à anticiper les changements ou à rejoindre des groupes de travail**. Parfois, ces conditions difficiles poussent les agricultrices à **s'investir davantage**.
- ✗ Les femmes ont globalement **moins de temps à consacrer à la recherche de solution d'adaptation** car elles sont prises par de multiples tâches sur leur exploitation, et assument de manière disproportionnée les tâches domestiques et les responsabilités familiales.
- ✗ Les **femmes sont moins nombreuses que les hommes à accéder aux formations en agriculture**. Seulement 25% des heures stagiaires financées par le fonds VIVEA sont réalisées par des femmes en 2020⁵³. Sachant que l'accès aux formations est un des moyens pour faire évoluer son exploitation, on comprend que ces disparités, si elles ne sont pas corrigées, puissent jouer un rôle, à terme, dans la capacité à développer des stratégies d'adaptation.
- ✗ Nous avons vu que dans certains cas, les agricultrices se sentent **marginalisées lors des formations techniques**. Les questions d'adaptation sont souvent abordées sous un angle très technique, **aux dépens de réflexions plus globales sur le système de production dans son ensemble, les liens entre la flore sauvage et les cultures, la recherche de solutions collectives** à l'échelle d'une vallée... réflexions auxquelles nombre d'agricultrices adhèrent plus facilement et qui ont grandement besoin d'être soutenues et développées.

⁵³ Serposian, E., 2022, « Femmes en agriculture. Où en sommes-nous en 2022 ? » Communication lors du Comité National de la Confédération paysanne, avril 2022.

... Et atouts des agricultrices

Les entretiens ont révélé que les **agricultrices disposent cependant de nombreux atouts, qui leur donnent une véritable marge de manœuvre, voire une longueur d'avance sur les agriculteurs**, en matière d'adaptation au changement climatique. En voici quelques exemples :

- ✓ Les exploitations dirigées par des femmes sont **globalement moins endettées**, ce qui représente un atout important dans la gestion des aléas et les stratégies d'adaptation
- ✓ Les femmes sont souvent motrices dans les changements sur les exploitations car **elles sont plus réceptives aux impacts sur la santé** (ex. la grossesse est parfois l'élément déclencheur qui pousse une femme à inciter son mari à stopper l'emploi d'intrants chimiques). Elles sont **plus enclines à remettre en question des schémas de production agricole qui maximisent les volumes aux dépens de la qualité des produits et du lien social**
- ✓ De leur côté, **les agriculteurs ont globalement plus de difficultés à penser « hors du cadre »** en s'éloignant des idées reçues concernant la productivité, les investissements ou le machinisme agricole du fait de leur plus fort **engagement dans des réseaux professionnels** – avec une forte pression sociale qui limite les velléités de changement – et du fait de **taux d'endettement élevés** (160.000 € pour l'ensemble des agriculteurs et plus de 200.000 € en moyenne pour les agriculteurs de moins de 40 ans, toutes productions confondues⁵⁴).

« Il y a un côté productiviste chez l'homme qui est très présent. Moi sur l'élevage, quitte à avoir moins de chèvres et faire moins de lait, tant que les chèvres vont bien, ça me va. Pierre, lui, est toujours à regarder le litrage, l'aspect comptable, alors que tu peux faire plus de lait mais s'il est moins gras, tu fais moins de fromage. Nous on est plus dans la qualité et eux dans la quantité »
Marine, éleveuse de chèvres laitières dans les Hautes-Alpes

- ✓ **Les femmes vont plus loin dans une démarche globale, elles portent un regard transversal qui intègre la ferme, l'alimentation, la santé, les circuits courts, l'autonomie décisionnelle, le bien-être de la famille.** Elles semblent avoir une plus grande capacité à faire des liens entre ce qui se passe sur la ferme, dans la société et dans leur vie privée.

« J'ai opéré le changement de pratiques dans les vignes et la vinification, petit à petit, jusqu'à passer en bio en 2008. Mais sans la ténacité de Nouara [mon épouse] pour nous affranchir des gros négociants et inventer un modèle commercial complètement nouveau (mise en bouteille, circuit court, marketing, dégustation, exportation), je n'y serai pas arrivé ». Thierry, vigneron bio en Saône-et-Loire

- ✓ Une **prise de conscience accélérée** chez les agricultrices grâce à leur **participation à des réseaux ou des collectifs alternatifs** : cela augmente leur « capital social », l'accès à des formations ou à des expérimentations menées par d'autres agricultrices ou agriculteurs, ce qui élargit leur propre champ d'action. L'appartenance à un (ou plusieurs) collectif(s) facilite **l'échange, le partage et la solidarité**, et permet aux agricultrices de partager leurs analyses

⁵⁴ Bournigal, et al., 2015, « 30 projets pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement », <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000740.pdf>

et leurs points de vue dans un cadre bienveillant, ce qui renforce la **confiance en soi, la légitimité, le pouvoir d'action**. Nous revenons sur ces dimensions dans la partie 3.

« Quand on a rejoint le GabSel (Groupement Agriculture bio de Saône-et-Loire), Nouara et moi, Agnès nous a beaucoup aidées. Elle nous a proposé d'aller à l'Assemblée générale. Mon mari était occupé alors j'y suis allée. Aujourd'hui, on est deux administratrices au GabSel sur 7 membres. On apprend beaucoup les uns des autres. Les moutons Noir de Velay, pour brouter l'herbe dans les vignes, c'est venu d'un autre membre du GabSel. Comme l'idée de planter des oliviers. J'ai aussi fait des stages sur les plantes bioindicatrices, en biodynamie, sur d'autres pratiques agroécologiques (...). On tisse un réseau, on tisse des liens, on essaie d'innover. C'est sans fin ! »
Nathalie, vigneronne en Saône-et-Loire

Changement climatique et inégalités femmes-hommes : quelles conséquences pour les agricultrices ?

Les entretiens menés sur différents territoires ont fait ressortir des témoignages assez surprenants. Nous en restituons ici quelques-uns, comme autant de **pistes à approfondir dans le cadre d'études plus poussées sur ces questions**.

Les petites fermes « passent sous le radar » des aides publiques

L'adaptation au changement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre. Si elles ne sont pas adaptées (c'est-à-dire si elles ne tiennent pas compte des inégalités existantes), certaines mesures peuvent **renforcer les inégalités**.

Il ressort de plusieurs entretiens que les aides ne sont globalement pas adaptées aux petites exploitations. **Or les plus petites exploitations sont proportionnellement plus gérées par des femmes que par des hommes : il y a donc une forme d'inégalité dans la répartition des aides publiques.** Ces **inégalités passent totalement inaperçues** puisque les pouvoirs publics ne se sont pas dotés des outils qui permettraient de les mettre en évidence pour pouvoir les réduire.

Maïa et Anne sont installées dans le sud des Hautes-Alpes avec leurs conjoints (ou ex-conjoint) respectifs en maraîchage bio, semences et plants, avec une transformation à la ferme de légumes, de fruits et de mélanges d'épices. Tous les quatre sont associés et prennent toutes les décisions ensemble. La superficie cultivée est de 2 hectares, dont 1000 m² de serre.

Quand les mesures du Plan de relance sont sorties, en 2021, Anne et Maïa s'y sont intéressées de près. Mais elles ont été obligées de constater qu'il n'y avait aucune mesure adaptée à leur ferme.

*« On a regardé, on a essayé d'identifier des mesures adaptées à notre ferme, mais on n'a rien trouvé. Tout ce qui est financé, on le fait déjà. Planter des arbres, des haies, des engrais verts, mettre en place le goutte-à-goutte : c'est la base du maraîchage sur petites surfaces, on le fait depuis qu'on est installées. **On fait déjà attention, et personne ne nous a donné d'argent pour ça. L'argent public de cette transition écologique ne nous sert pas.** (...) En auto-financement, on ne peut pas faire d'investissements importants. Notre ferme est rentable, mais comme elle est petite, on n'est pas crédible auprès des banques. Donc on ne se dit pas qu'on va mettre des vaporisateurs dans la serre, ça coûterait trop cher. Pareil pour les filets anti-grêle ».*

Les deux maraîchères relèvent aussi que pour la plupart des mesures, les planchers sont élevés : « *Souvent, il faut demander 20.000 €, alors qu'on aurait juste besoin de 2000 €* ».

Maïa et Anne constatent que les **arboriculteurs des Hautes-Alpes, plus au sud, ont de leur côté accès à ces aides et peuvent investir dans des filets anti-grêle, par exemple, parce qu'ils sont sur de plus grosses exploitations**. Pourtant sur ces exploitations, la pomme Golden représente plus de 80% des superficies... C'est un système de monoculture intensive tourné vers l'export, gourmand en eau et très sensible aux aléas climatiques – comme le sont généralement les systèmes intensifs – qui contribue peu à la relocalisation alimentaire.

Interrogées sur cette question, deux chargées de mission de l'ADEME (en région Sud) ont confirmé que **les aides du Plan de relance ne comportent pas de critères qui permettraient de mieux soutenir les exploitations agricoles les moins polluantes et les plus engagées dans la souveraineté alimentaire des territoires**.

Anne et Maïa ne sont cependant pas à court d'idées pour faire évoluer les pratiques sur leur ferme et concluent que leur capacité à s'adapter aux aléas climatiques repose surtout sur leur capacité à innover et trouver des solutions à leur échelle :

« Donc on va continuer d'aller récupérer les filets des producteurs d'ail dans la Drôme, qui eux touchent assez d'argent pour s'équiper correctement ! On récupère leurs voiles anti-insectes en fin de saison, on fait les fonds de culture des autres. C'est ça d'être une petite ferme. On continuera à avoir peur (qu'un orage de grêle au mois de juillet détruisse une parcelle de maraîchage) et à courir beaucoup ! »

L'emploi salarié féminin comme variable d'ajustement

En viticulture, les aléas climatiques peuvent entraîner des pertes très importantes. L'adoption de nouvelles pratiques permet de renforcer la vigne face à ces aléas.

Pour Thierry, vigneron bio, les pratiques enseignées dans les lycées agricoles – désherbage chimique systématique (au glyphosate ou autre désherbant), traitements chimiques contre les maladies, levures industrielles pour la vinification, etc... – relèvent du « formatage » et n'ont plus de sens ni du point de vue écologique, ni du point de vue du changement climatique.

A contrario, le travail du sol – très important en bio – permet à la vigne de « *plonger ses racines très profond* », ce qui est un avantage en cas de stress hydrique (en conventionnel, les racines des ceps restent en surface, contraintes par des sols tassés). L'herbe entre les rangs, qu'il faut arriver à maîtriser, préserve l'humidité du sol, ce qui bénéficie aux ceps. Tout ce travail requiert beaucoup d'observation et de technicité et participe à la résilience du système.

Mais pour Nouara, qui passe plus de temps à gérer toute la partie économique et commerciale de la ferme, la résilience passe aussi par « *des actions pour nous sauvegarder en cas de perte* ». L'année 2008 a été catastrophique et ils ont failli arrêter. Depuis, ils ont développé un système de commercialisation plus efficace, basé en partie sur la vente directe. **Et quand les conditions météo deviennent aléatoires, Nouara reprend un emploi salarié. Elle a aussi un projet de micro-entreprise pour pouvoir mieux traverser les années où le raisin manque** en raison d'aléas climatiques impossibles à maîtriser (printemps précoce, sécheresse, gel ou grêle) :

« Quand ça part mal pour la saison, c'est une source de stress énorme. L'année 2012/2013 a été une année difficile. Très humide, avec beaucoup de mildiou, des sols engorgés, le tracteur qui

s'embourbaît. J'ai tout de suite cherché du travail en dehors de la ferme. Mon travail, c'est la variable d'ajustement. Quand on est passé en bio, on s'est dit qu'il nous faudrait une source complémentaire de revenus. On est parti sur le photovoltaïque, à l'époque c'était rémunérateur. Et l'avenir nous a donné raison, comme pour la conversion en bio. »

Nouveaux risques, nouvelles inégalités

L'adaptation au changement climatique peut induire de nouveaux risques pour les agricultrices.

Aucune recherche ne fait état de cette observation, mais nos enquêtes ont révélé comment la « **mécanique du pouvoir masculin** » peut constituer une entrave pour les agricultrices, non seulement dans les organisations professionnelles, mais aussi dans la recherche de solutions aux aléas climatiques, sur le terrain.

Le récit d'une apicultrice installée en Corse (Encadré 2) parle d'**atteintes personnelles, mêlées à un sentiment accru d'isolement et d'injustice**. Il dévoile aussi qu'il existe, pour les agricultrices qui cherchent à modifier leurs pratiques (ici en l'occurrence pour répondre aux défis climatiques), des **risques accrus de harcèlement** par « les hommes qui occupent le territoire » et détiennent des « parcelles de pouvoir ».

Encadré 2. Une apicultrice face aux défis climatiques dans un monde d'hommes

Isabelle est apicultrice en Corse. Elle élève entre 200 et 250 ruches, avec une salariée à mi-temps. Elle vend son miel essentiellement en demi-gros.

S'adapter en prenant plus de risques

Les aléas climatiques qui caractérisent les dernières années l'ont obligée à revoir son système apicole. « **On dépend de la météo à double titre**, explique Isabelle. Il faut des conditions optimales pour que les abeilles puissent sortir des ruches au printemps (pas de pluie ni de vent, une température minimale), il faut une certaine humidité dans le sol et de la chaleur pour les fleurs, et on n'a pas la possibilité de nourrir nos abeilles comme les éleveurs qui achètent du foin en cas de pénurie ».

L'une des solutions qu'elle a mises en place a été de **trouver de nouvelles zones moins impactées par le changement climatique, pour poser ses ruches**. Il s'agit de **zones plus en altitude, mais aussi moins accessibles**. Pour chaque nouvelle zone qu'elle identifie, il faut recueillir les autorisations nécessaires, discuter avec les propriétaires, et parfois faire face à diverses formes d'hostilité sur le terrain. « Un jour, quand je suis allée poser mes ruches en montagne, après avoir obtenu l'accord du forestier et consulté les chasseurs, **un gars armé a débarqué au moment où j'arrivais. Il m'a menacée, j'ai dû parlementer** (...). Puis, avec le recul, j'ai réalisé que toutes les zones les plus favorables pour les abeilles étaient en montagne et gérées par l'ONF. **90% des salariés de l'ONF sont des hommes et concrètement sur le terrain, les gens de l'ONF sont des potentats locaux** ». Manque de transparence, perte de communication, harcèlement, menaces : **Isabelle vit au quotidien dans un climat d'hostilité à son égard, accru selon elle du fait qu'elle soit restée longtemps célibataire**.

Se retrouver « à la merci de chaque homme qui a une parcelle de pouvoir »

« En fait, dans mon métier, **je me retrouve sans arrêt face à des hommes qui occupent physiquement le territoire, et ont du pouvoir** : les maires, les agents de l'ONF, les chasseurs, les

autres agriculteurs, les propriétaires des terres – quasiment tous sont des hommes. **Je suis à la merci de chaque homme qui a une parcelle de pouvoir dans les zones où je travaille avec mes ruches** ».

Autrement dit, pour cette apicultrice, il y a un **lien direct entre adaptation au changement climatique et exposition plus forte à un risque de harcèlement, voire de violence sexiste**. Depuis peu, elle a rejoint d'autres femmes au sein d'un syndicat agricole national et ensemble, elles mettent en place des stratégies pour lutter collectivement (soutien moral, appui juridique, conseils...) car Isabelle est loin d'être la seule dans ce cas. « **On a toutes vécu des choses lourdes : menaces au fusil, eau coupée, récolte saccagée... On avance quand même, mais c'est comme si on avait une tonne sur les épaules et des boulets au pied**. C'est épuisant, le métier d'agriculteur est déjà difficile sans cela ».

Son analyse féministe s'est aussi aiguisée avec le temps. « **On dit toujours que les hommes ont des plus grandes fermes, gagnent plus et travaillent mieux que les femmes. Jusqu'au jour où on se rend compte qu'ils ne font que ça !** Je l'ai compris quand ma fille a eu 17 ans et qu'elle est partie faire ses études. Avant, je m'occupais des ruches, et je faisais tout le reste en plus. Avoir un enfant à charge, c'est énorme ! **Les hommes, pour la plupart, ne partagent pas cette responsabilité** : la répartition des tâches dans le monde agricole est encore archi-genrée, et pas seulement en Corse. Je connais un peu la Bretagne, c'est pareil qu'ici. Et la pression sociale pour faire comme les parents et les grands-parents est là, même si on n'habite pas sous le même toit ».

Expérimenter sur le terrain plutôt qu'aller à des conférences de presse

Tout ce contexte très difficile au quotidien n'a pas dissuadé Isabelle de poursuivre dans sa profession. Au contraire. Elle utilise le temps qu'elle a pour **mettre au point des nouvelles techniques pour faire face à l'effondrement des colonies**. Ses expériences avec l'élevage des reines, par exemple, donnent de très bons résultats. Elle a aussi réussi à régler un souci sur l'essaimage à force d'observation, de réflexion et de recherche sur Internet.

Là aussi, elle observe un décalage avec la plupart des autres apiculteurs qu'elle côtoie, et qui ont de plus en plus de problèmes avec leurs ruches : « Pendant que je cherche des zones plus adaptées pour les ruches, sur le terrain, eux, ils vont en conférences de presse pour réclamer des aides. Ils mettent toute leur énergie là-dedans. Sans remettre en question leurs pratiques ». **Elle constate par exemple que les instituts techniques spécialisés qui devraient accompagner les apiculteurs et apicultrices dans la mise en place de stratégies d'adaptation se focalisent sur des questions réductrices**, comme celle-ci : « Comment adapter les ruches aux pesticides ? ».

>> Ce témoignage montre **qu'en cherchant à préserver le statut quo, les structures investies de pouvoir dans le monde agricole nuisent directement aux agricultrices**, créant des formes de discrimination parfaitement inacceptables. Ce témoignage met en évidence **un besoin urgent d'accompagnement de ces structures afin qu'elles puissent sortir de ces schémas et faire preuve d'une plus grande équité vis-à-vis des actrices et des acteurs du monde agricole**.

Des femmes engagées dans l'adaptation au changement climatique

Les études et **dossiers sur l'adaptation au changement climatique donnent peu souvent la parole aux agricultrices**. Certains réseaux alternatifs (comme la FNAB ou les CIVAM) cherchent à infléchir cette tendance. De fait, lors de nos entretiens, nous avons pu voir que certaines agricultrices

mettent en place des démarches très poussées à la fois pour **réduire l’empreinte carbone de leur exploitation ou domaine viticole et pour s’adapter aux aléas climatiques de plus en plus fréquents**. C’est le cas de Francine, propriétaire et gérante d’un grand domaine viticole en Bourgogne (Encadré 3).

Encadré 3. « En viticulture, il faut savoir anticiper les imprévus ». Explications de Francine, gérante d’un domaine viticole bio en Bourgogne

Francine gère un domaine viticole de 110 hectares en Bourgogne, aujourd’hui intégralement cultivé en bio. Elle connaît bien les impacts du changement climatique sur la vigne. « En viticulture, il faut savoir anticiper les imprévus, explique-t-elle. Il y a le gel pour lequel on n’a pas de réponse pour l’instant. Pareil pour la mortalité des pieds de vigne. Mais on met des choses en place. Par exemple, on a planté des **cepages résistants** sur 0,5 hectare. On a aussi arraché 30 ha, et là, on replante **5000 pieds par hectare au lieu de 10.000 pieds/ha. Nous allons aussi y planter des arbres fruitiers** ». Cela implique d’avoir des tracteurs plus petits et plus hauts, mais ça permet d’avoir un écartement de 2,20 mètres entre les rangs, où l’herbe peut pousser. **Cela évite aussi que le raisin soit trop proche du sol, ce qui le protège partiellement des gelées.**

Cette vigneronne un peu hors-norme a dirigé des équipes dans des entreprises internationales avant de s’investir dans le domaine familial. Elle veut aller plus loin : « **On doit aussi réduire notre empreinte carbone, en prenant en compte l’ensemble du système : vigne, cuverie, commercialisation, gestion administrative** ». En tout, il y a 4 domaines et 4 cuveries. L’un des bâtiments (abritant 2 cuveries) a été éco-conçu, avec une isolation conçue pour que les cuves puissent être refroidies sans refroidir tout le bâtiment. La cuverie, elle, fonctionne en quasi-autonomie : les rejets (bourbes, eau de lavage des cuves) partent vers un **filtre à roseau** (station d’épuration écologique). Le bâtiment est équipé d’une **installation photovoltaïque** qui alimente la cuverie en électricité. Les autres mesures menées concernent : la **réduction du poids des bouteilles**, la **baisse des déplacements** (moins de transport en avion), un travail sur l’architecture des serveurs numériques pour **limiter l’empreinte du digital** et enfin, le **tri du papier**.

Partie 3.

Transition agroécologique et collectifs d'agricultrices : des cercles vertueux de transformation ?

Culture patriarcale, rapport sensible au vivant et économie du « care »

44

Un rapport sensible au vivant mieux « assumé » par les agricultrices françaises

Dès les années 1960, Michèle Salmona, une psychoclinicienne, va s'intéresser à ce qu'elle définit comme « la relation au vivant », et aux évolutions que celle-ci a subies du fait de la modernisation de l'agriculture en France. Elle formule notamment l'hypothèse selon laquelle **l'éloignement des agricultrices de la formation aux techno-sciences leur a facilité une position critique par rapport aux méthodes de l'agriculture intensive**, leur donnant ainsi « une avance dans la réflexion actuelle sur la production animale, la relation aux bêtes, les techno-sciences, l'apparition des OGM, le clonage et le développement durable »⁵⁵. Son long travail d'enquêtes auprès d'agriculteurs et d'agricultrices français.e.s, sur plusieurs décennies, la conduit à conclure que :

« Cette lucidité des agricultrices dans le domaine du travail avec la nature, en particulier avec les bêtes, ne veut pas dire « qu'elles sont du côté de la nature » mais que **leurs réflexions et leurs actions sont profondément liées à leur culture du soin et du vivant**. Elles ne se laissent pas prendre aux discours scientifiques et techniques lorsque ces derniers sont profondément démentis par la culture séculaire du soin et du travail chez les femmes »⁵⁶.

Un **nombre important d'agricultrices revendiquent aujourd'hui une vision élargie de l'agriculture**, qui dépasse très largement les approches purement agronomiques, techniques ou commerciales de la production⁵⁷. Cette vision est centrée sur :

« la question du lien, de l'attention aux autres dans la globalité du monde vivant et non vivant, dans la répétition du quotidien et de l'ordinaire, de la responsabilité, de l'engagement, de la réciprocité mais plus encore du dépassement de soi vis-à-vis du monde, de la confiance à accorder à l'inattendu et à la diversité du vivant »⁵⁸.

Le témoignage de Lucie, éleveuse de poules pondeuses (en GAEC) près de Rennes, montre à la fois cet attachement à une **approche sensible, holistique dans sa manière d'envisager la ferme**, et pointe des **différences de genre** notables dans **l'expression et la prise de parole en public** :

⁵⁵ Salmona, M., 2003, « Des paysannes en France : violences, ruses, résistances », *Cahiers du Genre*, 2003/2 n° 35, p. 117-140.

⁵⁶ *Ibid*, p. 128.

⁵⁷ Nature Humaine, 2012, *L'agriculture et le changement*, La Lettre N°8, mai 2012. http://nature-humaine.fr/wp-content/docs/lettres/LaLettreNH_n8_BD.pdf

⁵⁸ Guétat-Bernard, H. et Pionetti, C., 2014, « Genre et rapport au vivant dans l'agriculture française », *Revue POUR*, n°222, pp. 201-212. <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-2-page-201.htm>

« J'ai l'impression que les femmes laissent plus de place à l'intuition et au sensible dans leurs pratiques agricoles. Mais c'est purement éducatif. **On cherche à voir comment emmener tout ça pour que ça aille mieux : la ferme, les animaux, la famille, la vente, le temps qu'on se donne pour s'épanouir en-dehors de la ferme.** Eux [les hommes] vont plus facilement traduire ça en choix concrets, économiquement ou matériellement. Sur la ferme, on est complémentaire car mon associé (qui est aussi mon frère) attache beaucoup de valeur à ce que je dis. **Mais en politique, dans les réunions du syndicat agricole, ou avec le groupement de producteurs qui gère le magasin de producteurs dont on fait partie, il faut que j'adopte une manière masculine de parler pour être entendue. Je ne vois que l'alliance non-mixte pour faire poids !** »

Il est important de souligner que **les institutions du monde agricole restent globalement à l'écart de ces réflexions.** Des enquêtes menées auprès des chercheuses de l'INRA (aujourd'hui INRAE) en 2013 ont permis d'aborder ce questionnement « sur la capacité des institutions de recherche à intégrer des préoccupations fondées sur une approche sensible, globale et systémique du vivant »⁵⁹. Comme le dit une chercheuse : « *On a éradiqué tout ce savoir sensible du vivant* ». **Or, historiquement, les femmes ont eu un rôle fondamental à jouer dans la transmission et la préservation de ce savoir**⁶⁰.

De même, **la faible représentation des femmes dans les organisations paysannes conduit à une sous-représentation de l'approche sensible de l'agriculture,** comme l'indique ce témoignage d'un membre fondateur du Réseau Semences paysannes :

« *C'est dramatique. On prend actuellement des décisions de stratégies [au sein du Réseau Semences Paysannes] et les femmes ne sont pas représentées. (...) La vision des hommes est plus axée sur la sélection, sur le commerce. Je pense que les femmes sont plus sensibles au côté sacré de la semence, aux enjeux de la propriété intellectuelle sur le vivant. (...) Souvent, aux réunions, les femmes disent que les échanges sont trop techniques... et du coup, elles ne disent rien* »⁶¹.

Les théories féministes du *Care* appliquées au rapport à la nature

Les théories du « *care* » développées par des **philosophes et des économistes féministes** depuis les années 1990 interrogent le rapport à la nature et à l'environnement en plaçant le genre au cœur de leur démarche. S'opposant à une vision réductionniste et économiciste du vivant, elles soulignent les valeurs du *care* : « **La capacité à se soucier, à éprouver de la sympathie, de la compréhension et de la sensibilité à la situation et au destin de certains êtres particuliers, et à se porter responsables pour d'autres** »⁶². Des philosophes comme Catherine Larrère insistent sur la *dimension subversive du care*, qui consiste à rendre visibles les pratiques du *care*, y compris celles

⁵⁹ Guétat-Bernard, H. et Pionetti, C., 2014, *op. cit.*

⁶⁰ Voir par exemple Howard, P. (dir.), 2003, *Women and Plants, Gender Relations in Biodiversity Management and Conservation*, London Zed Books.

⁶¹ Cité dans Guétat-Bernard, H. et Pionetti, C., *op. cit.*

⁶² Plumwood, V., 1998 [1991], « Nature, self, and gender : feminism, environmental philosophy, and the critique of rationalism », *Environmental Philosophy. From Animal Rights to Radical Ecology*, M. Zimmerman éd., New Jersey, Prentice Hall, p. 291-314.

qui sont le plus souvent occultées⁶³. La théoricienne féministe Joan Tronto a été pionnière dans la proposition d'extension du *care* au vivant (animal et végétal), à la nature⁶⁴. Ces « éthiques féministes » marquent toutefois le caractère ambivalent de l'association symbolique dans l'imaginaire collectif des femmes au *care*, lié aux conditions historiques de la « division du travail moral » qui a **déconsidéré socialement et moralement les activités de soin**.

Ayant été tenu à l'écart du processus de modernisation agricole, à partir des années 50, **certaines agricultrices ont dû adopter des stratégies de contournement/détournement pour préserver leur place**⁶⁵. Cependant, cette place « à la marge » de « ce qui n'a pas d'importance sur l'exploitation agricole » a maintenu les femmes dans le peu, le sans-importance, le déconsidéré (le petit élevage, la culture des simples, le jardin...) **tout en leur assignant la quasi-intégralité des tâches domestiques et des responsabilités de soin dans la sphère privée** (autour de l'éducation des enfants notamment).

L'organisation familiale « un couple, une exploitation » prônée par l'Etat dans les années 60 a contribué à institutionnaliser ce modèle. Les quelque 140.000 épouses d'agriculteurs qui sont encore sans statut social en dépit de leurs contributions majeures à l'agriculture ont hérité de ce schéma. Ainsi, même si l'agriculture a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, et les agricultrices se sont fait une place dans la plupart des secteurs agricoles, y compris en tant qu'exploitantes ou co-exploitantes, cette division du travail est toujours d'actualité et les stéréotypes de genre persistent⁶⁶.

>> Nous allons voir qu'en **s'appropriant l'analyse féministe** – celle des rapports de domination entre hommes et femmes et celle de la construction sociale du genre – un nombre croissant d'agricultrices organisées en collectifs non-mixtes parviennent à **questionner et déconstruire les stéréotypes de genre** dans lesquels elles se trouvent « coincées », à trouver de nouveaux espaces de liberté, à inventer de **nouveaux équilibres entre activité agricole et responsabilités liées à la sphère domestique**.

Féminisme et agroécologie

L'**agroécologie** s'est développée à partir des années 90 en Amérique latine **en lien étroit avec les mouvements paysans et avec les revendications en faveur de l'égalité femmes-hommes**. Au Brésil, au Mexique, mais aussi en Afrique de l'Ouest, au Sahel ou en Inde, des paysannes s'emparent de l'agroécologie pour **reprenre le contrôle de leurs terres et de leur alimentation**, et

⁶³ Larrère, C., 2012, « Care et environnement: la montagne et le jardin », in S. Laugier (dir.), 2012, *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Editions Payot, Paris, pp. 233-262.

⁶⁴ Tronto, J., 2009 [1993], *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte.

⁶⁵ Guétat, H. et Pionetti, C., 2014, *op.cit.*

⁶⁶ Voir la Bande dessinée récente : Bénézit M. et les paysannes en polaire, 2021, *Il est où le patron ?*, *Chroniques de paysannes*, Hachette/Marabout, Paris.

- ✓ Les **réflexions critiques de paysannes** sur l'impact de l'agriculture intensive et de l'usage des pesticides sur **la santé et les écosystèmes** sont un point de départ important dans la recherche de nouvelles pratiques (engrais biologiques, composte, etc)
- ✓ La recherche-action, l'apprentissage de pair à pair, l'émancipation des femmes, la recherche d'équité, la souveraineté alimentaire font partie des revendications des mouvements agroécologistes.

Les collectifs non-mixtes bousculent les stéréotypes de genre et favorisent l'évolution des pratiques agricoles

Comment les agricultrices conçoivent-elles la transition agroécologique ?

Pour les agricultrices membres de groupes CIVAM⁶⁹, la notion d'agroécologie a un **caractère très englobant** qu'on ne retrouve pas dans la manière dont les institutions, les techniciens ou les chercheurs envisagent généralement la question. L'agroécologie est souvent **envisagée comme un changement de pratiques qui englobe tout le système et passe par la diversification**.

Une agricultrice membre d'un CIVAM raconte ainsi les transformations qu'elle a commencé à opérer sur sa ferme : planter un verger de pommiers, y mettre des poules, transformer les pommes en vinaigre, cultiver des plantes aromatiques et médicinales, faire des tisanes.

Le travail de Flora Dupuy et Emilie Serpossian avec plusieurs collectifs non-mixtes (féminins) d'agricultrices accompagnés durant plusieurs années par un CIVAM montre que **l'appartenance à un groupe aide des agricultrices à « passer le cap », à mettre en place des activités en lien avec la transition agroécologique** (ex : arrêt des produits phytosanitaires, passage en agriculture biologique) même lorsque ces transformations sont décriées par le milieu agricole.

Ainsi, ces collectifs féminins sont de véritables « creusets » pour la transition agroécologique et l'évolution des pratiques. Une **conscience écologique se développe** grâce aux formations et aux échanges, incitant les femmes à **prendre davantage soin de l'environnement de leur exploitation** :

« Dès la mise en place des Mesures Agro Environnementales (MAE) par la PAC, les agricultrices des CIVAM de l'Indre et du Cher ont décidé d'y contribuer et se sont faites accompagner d'Indre Nature pour leur mise en place. Valérie témoigne que la formation avec Indre Nature sur les zones humides a été une vraie révélation pour elle. Jusque-là elle voyait ses zones humides comme une contrainte qu'il fallait gérer, *“une plaie pour l'élevage [vecteur de maladie]”*. Maintenant elle fait en sorte de les protéger »⁷⁰.

Plusieurs agricultrices sont devenues **motrices de transformations écologiques sur des exploitations conduites de manière conventionnelle**, souvent avec un conjoint ou un frère :

« Suzy (Haut-Bocage) témoigne qu'elle avait appris à faire son potager et à travailler dans des exploitations de façon conventionnelle, par imitation de ses parents. Aujourd'hui, grâce à la découverte de l'écologie par deux femmes du groupe, elle cultive son jardin de manière permacole. **Salariée sur l'exploitation en bovin lait de son frère, elle essaie d'apporter des changements pour plus de bien-être des animaux** (ne pas laisser les vaches souffrir, faire

⁶⁹ CIVAM : Centres d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. <https://www.civam.org/>

⁷⁰ Dupuy, F., 2021, « Le rôle des groupes en non-mixité choisie de femmes agricultrices et rurales dans la transition agroécologique », Mémoire de fin d'études, Institut Agro/CIVAM/INRAE/LISST, p. 81.

attention quand elles ont peur de rentrer dans la salle de traite). **Elle convainc progressivement son frère de passer à un système herbager** »⁷¹.

Cette étude montre aussi que les **éléments déclencheurs** qui ont conduit à une transformation des pratiques sont souvent liés à **des prises de conscience concernant la santé, l'écologie, un souci de bien-être, de restauration de lien ou d'équilibre entre vie de couple, vie professionnelle et vie familiale**. Comme l'exprime très bien Lucie, éleveuse de poules pondeuses et membre d'un collectif d'agricultrices près de Rennes :

« J'ai une copine féministe qui est un peu comme moi : on cherche toujours des astuces pour équilibrer notre bien-être, celui des animaux, celui des enfants. Ou chercher l'équilibre financier de la ferme et réfléchir à des transformations dans l'organisation, alors que nos associés voient surtout le volet économique et technique de la ferme, sans nécessairement faire le lien avec la réalité globale ».

Il est utile de souligner que du côté des institutions, ces dimensions sont rarement abordées. Les aides publiques sont plus **fondées sur des ressorts technologiques** (ex : adopter des nouvelles technologies) **ou économiques** (ex : investir dans de nouveaux dispositifs).

>> Ainsi, les dispositifs d'aide passent à côté de la question du genre et des rapports hommes-femmes dans le monde agricole. Ils ne tiennent pas compte non plus du rôle moteur des agricultrices dans la transition, et n'actionnent pas les leviers de transformation qui se situent dans une évolution des rapports hommes-femmes dans le monde agricole et dans la société de manière plus générale.

Transformation des rapports sociaux de genre et transition agroécologique

Comme l'écrit Flora Dupuy, la transition « s'inscrit ainsi à de multiples échelles – de l'individuel au global –, et réfère autant à des aspects matériels (ex : pratiques agricoles, filières alimentaires) qu'immatériels (ex : valeurs, normes, éthiques) »⁷². La transition agroécologique se réfère aussi à une **société plus juste socialement**, c'est-à-dire fondée sur l'égalité entre femmes et hommes, et **une répartition équitable du travail, qu'il soit agricole, domestique ou lié aux responsabilités familiales** (Encadré 4).

Encadré 4. La ferme des Hirondelles, ou comment concilier travail à la ferme et équilibre entre vie familiale et vie professionnelle

La ferme des Hirondelles est située à Vieille Vigne, au sud de Nantes en Loire-Atlantique. Maréva et Mathieu sont en couple, parents de trois enfants, et ils sont aussi en GAEC, avec un salarié à tiers temps, depuis 2019. Pour Maréva, il s'agit d'une reconversion professionnelle. Mathieu était déjà agriculteur avec deux associés. La ferme fait 62 ha, avec 60 vaches à la traite. Elle est en bio.

Maréva et Mathieu vendent leur lait à Biolait. Chacun touche un salaire de 1800 €/mois, ce qui est relativement élevé en élevage laitier. « *On a très peu de charges. On va bientôt pouvoir passer à 2000 €/mois chacun* », explique Maréva.

Quand ils décident de s'installer ensemble, ils le font sur une base commune : l'envie de passer du

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Dupuy, F., 2021, *op.cit.*

temps avec leurs trois enfants, de privilégier la vie de famille, de pouvoir partir en vacances ensemble sept semaines par an, tout en s'occupant de la ferme et des animaux.

« On a dû trouver un système adapté à la vie de famille. Un système où le travail tourne autour de la vie de famille et pas l'inverse » précise Maréva. Voici les choix qu'ils ont fait pour transformer cette idée en réalité, en seulement quelques années.

Les choix techniques

- Vêlages groupés au printemps ; vaches au repos de mi-décembre à février
« C'est énorme dans le soulagement de l'astreinte : sur les 2-3 mois d'hiver, si on s'en tient juste à nourrir et soigner les animaux, on a juste une heure de travail par jour ».
- Monotraite le reste de l'année (de mars à décembre)
« On a deux grosses périodes : mars pour le vêlage et mai-juin pour la récolte de l'herbe. Lissé sur l'année, on fait 35 heures par semaine. Ça ne correspond pas à la vision habituelle de l'agriculture, où il faut bosser toute l'année, tous les jours. Dans la tête des agriculteurs, il faut que les gens les voient sur leur tracteur. Mais les gens nous voient sur notre terrasse à 19h, et ça commence à en faire réfléchir plus d'un... ! ».
- Les veaux sont élevés sous des vaches nourrices.
« C'est le top pour le bien-être animal, et on n'a pas à porter des seaux de 15-20 litres pour nourrir les veaux. On a un relationnel très fort avec les vaches, chacune porte un nom, on considère chaque bête telle qu'elle est, avec sa particularité ».
- Vaches nourries à l'herbe, pas de cultures, ce qui limite fortement les charges (moins de gasoil, pas de frais liés à l'achat de semences ou d'engrais, ni à la moisson et au stockage). Grand souci de préserver la biodiversité sur les terres.
« On est revenus aux essentiels. Comme on ne fait pas de culture, on préserve la structure de nos sols. On replante des haies : depuis notre installation, on a planté 1,5 km de haies. On plante aussi des arbres comme points d'ombre pour les vaches l'été. Et on maintient des petites mares pour la biodiversité ».

La répartition des tâches dans le couple

- Polyvalence des deux associé.e.s dans le travail
« On voulait être autonomes tous les deux, y compris sur la conduite d'engins. Mathieu m'a formée et maintenant, il peut partir trois jours sans problème ».
- Partage à égalité du temps passé avec les enfants et des responsabilités familiales et tâches domestiques
« On passe autant de temps avec nos enfants l'un que l'autre. Cela s'est décidé d'un commun accord. Mathieu avait l'habitude de gérer les enfants le soir quand je travaillais comme assistante vétérinaire avant de m'installer. Grâce aux réunions du CIVAM sur le thème "Mieux travailler entre associé.e.s", on a beaucoup discuté des envies et des besoins de chacun dans le couple. J'ai aussi reçu beaucoup de soutien et d'encouragement de la part du groupe Femmes du CIVAM ».

Plus de femmes en agriculture pour des fermes plus équilibrées

« En tant que femme, on n'a pas cet orgueil masculin, on ne se dit pas "Il faut monter sur ton tracteur, il faut montrer au voisin que t'as labouré". Je suis convaincue que plus il y aura de femmes en agriculture, plus on aura des systèmes comme le nôtre, équilibré sur le plan de la vie de famille et dans le couple, et sur le plan écologique et économique ».

Les enquêtes présentées dans cette partie montrent que **les femmes ont de fortes motivations pour faire évoluer les systèmes agricoles, en partie liées au fait qu'elles sont moins influées par une conception capitaliste de l'agriculture sur le modèle du « toujours plus »** : plus d'aides, plus de terres, de plus gros tracteurs, un plus fort taux d'endettement⁷³.

L'hypothèse de Michèle Salmona selon laquelle les agricultrices ont en partie été « préservées » des injonctions de la modernisation/intensification agricole semble être vérifiée et s'incarne subtilement dans ces récits et dans les chiffres : **quasiment une ferme bio sur trois en France est le choix d'une femme en France**, alors que les agricultrices ne représentent qu'un quart des exploitant.e.s agricoles.

Restent pour ces femmes – et pour les organisations qui les appuient – à faire entendre leurs voix aux échelons décisionnels. Plusieurs organisations liées au milieu agricole (FNAB, CIVAM, Confédération paysanne, ADEAR de la Loire) s'attachent depuis quelques années à **améliorer la parité dans les comités de pilotage et les conseils d'administration.**

Pour Emilie Serpossian, chercheuse et consultante en genre et agriculture, il est clair que des transformations sont à l'œuvre, et donnent lieu à des actions de plus en plus visibles.

Dans les villes et dans les territoires, **un très grand nombre de femmes se mobilisent pour faire vivre et donner du sens à quelque 330 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**⁷⁴. Aux *Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable*, organisées à Nantes en septembre 2022, plus de la moitié des participant.e.s étaient des femmes.

Des **mouvements féministes** en faveur d'une agriculture plus respectueuse de la nature et plus juste socialement **sont en train de se structurer un peu partout en France, gagnant en légitimité et en capacité d'action.** Citons par exemple l'organisation d'un pôle dédié à la place des femmes en agriculture au Salon Agricole Bio *La Terre est notre métier* en septembre 2022 en Ile-et-Vilaine. Des **rencontres paysannes féministes** initiées par la Confédération paysanne ont aussi eu lieu à l'automne 2022 en Isère et en Ile-et-Vilaine.

La Haute Fonctionnaire à l'égalité des droits du Ministère de l'Agriculture reconnaît que **les initiatives les plus engagées du point de vue de l'égalité femmes-hommes se situent dans les réseaux alternatifs**, qui abordent la transition de manière globale, avec des entrées écologiques, sociétales, économiques et politiques. Elle souligne aussi que **miser sur l'égalité femmes-hommes est une des clés pour accélérer la transition agroécologique.**

⁷³ <https://theothereconomy.com/fr/fiches/evolution-du-revenu-des-agriculteurs/>

⁷⁴ Pour aller plus loin sur la question du genre dans les Projets Alimentaires Territoriaux, voir Pionetti, C., 2020, *Brief sur le Genre dans les Projets Alimentaires Territoriaux*, GRAAP. <https://agroecologiepaysanne-graap.org/>

Abréviations et acronymes

AB	Agriculture Biologique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
BIE	Budget Intégrant l'Egalité
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
CIVAM	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FADEAR	Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNAB	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GRAAP	Groupe de Recherche-Action sur l'Agroécologie Paysanne
GRAB	Groupement Régional d'Agriculture Biologique
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NSA	Non Salarié.e Agricole
ONERC	Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
ONF	Office National des Forêts
PAC	Politique Agricole Commune
PAI	Point Accueil Installation
PAT	Projet Alimentaire Territorial
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif